

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

41^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 30 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

1. **Loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6879).

ENVIRONNEMENT (*suite*) (p. 6879)

MM. Bernard Deflesselles,
Jean-Pierre Blazy,
Jacques Pélissard,
Daniel Paul,

Mmes Geneviève Perrin-Gaillard,
Nicole Bricq,

M. Christian Kert.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Christian Kert, André Aschieri, Antoine Carré, Mme Jacqueline Lazard, MM. Stéphane Alaïze, Robert Galley, Michel Bouvard, Thierry Mariani, Gilbert Meyer.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II. – Environnement

Etat B

Titre III (p. 6902)

Amendement n° 50 du Gouvernement : M. le ministre, Mme Nicole Bricq suppléant M. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des finances. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 6902)

Amendement n° 51 du Gouvernement : M. le ministre, Mme la rapporteure spéciale suppléante, M. Michel Bouvard. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 6902)

Titre VI (p. 6902)

Amendement n° 52 du Gouvernement : M. le ministre, Mme la rapporteure spéciale suppléante. – Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 6904).

3. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 6904).

4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 6904).

5. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 6904).

6. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 6904).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M^{me} CHRISTINE LAZERGES,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à vingt et une heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

ENVIRONNEMENT *(suite)*

Mme la présidente. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'environnement.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. Bernard Deflesselles.

M. Bernard Deflesselles. « L'environnement est l'un des soucis majeurs des Français, mais la France y consacre des sommes insuffisantes au regard de la tâche à accomplir. » Telles sont, malheureusement, les conclusions que l'on peut tirer du dernier rapport de la Cour des comptes sur l'exécution de votre budget, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, budget que vous avez pris l'habitude de nous « vendre » avec votre bilan de la législature : bilan asséché par les arbitrages gouvernementaux rendus systématiquement à l'encontre de votre ministère – autorisation de la mise en culture du maïs transgénique, baisse des taxes sur le gazole, reprise des transports de déchets nucléaires en provenance de l'étranger, heurs et malheurs de l'écotaxe.

Ainsi, selon, vous on passerait, pour la période allant de 1997 à 2002, de 305 millions d'euros, soit environ 2 milliards de francs, à 760 millions d'euros, soit 5 milliards de francs. C'est une augmentation considérable qui s'apparente au passage de l'ombre à la lumière. Cela dit vous omettez avec habileté d'ailleurs, mais non sans démagogie – je dois le souligner –, la budgétisation de l'ADEME et le transfert des crédits de l'IPSN.

Avec l'intégration de l'IPSN, ce sont 242 millions d'euros qui se retrouvent budgétisés au titre de l'environnement, de même pour les 80 % des 300 millions d'euros destinés à l'ADEME.

Certes, monsieur le ministre, ce budget continue d'augmenter à petits pas – 6,5 %, voire 7 % –, comme chaque année, mais il reste toujours aussi modeste. Avec 760 millions d'euros – 5 milliards de francs – sur les 264 milliards d'euros – 1 730 milliards de francs – du budget de la nation, il représente à peine 0,28 % du budget de l'Etat, soit exactement le même pourcentage que l'année dernière. On ne peut donc pas dire, comme vous l'avez fait cet après-midi, que c'est un budget prioritaire, ou alors la langue française n'est plus ce qu'elle était, car 0,28 % pour un budget prioritaire de l'Etat, c'est forcer un peu le trait !

Un budget modeste donc et qui fait dire à Claude Allègre, votre ancien collègue, dans un article de *l'Express* du 27 juin dernier, qu'il vous « permet d'afficher à bon compte des taux de progression spectaculaires et dont la philosophie de l'empêchement de tourner en rond est restée la clef de voûte ».

Mais il y a pire, vous le savez – c'est d'ailleurs une critique récurrente – : votre budget fait l'objet d'une sous-consommation chronique des crédits. En effet, monsieur le ministre, pour la seule année 2001, c'est plus de la moitié de son enveloppe budgétaire que le ministère n'aura pas utilisée. Le même constat prévaut pour l'exercice 1999, seuls 50 % des crédits d'investissement prévus au titre V et au titre VI ayant été consommés.

A cet égard, le rapport de la Cour des comptes est accablant. Celle-ci fait état du « caractère artificiel du gonflement des dotations budgétaires et de leur abondement en collectif au profit d'un ministère qui, d'année en année, est de moins en moins en mesure de les consommer de manière satisfaisante et donc augmente inexorablement ses reports ». Ce sont ses propres termes, lesquels laissent présumer un manque d'efficacité et une approximation dans la gestion de votre ministère. Ce mauvais usage des deniers publics est d'autant plus intolérable que nombre de dossiers prioritaires restent en souffrance, faute de crédits.

Cette gestion laxiste et opaque a également été dénoncée par un autre rapport, émanant cette fois de l'Inspection des finances et longtemps tenu sous le boisseau. Il concerne l'ADEME. Il y a quelques mois, la presse en faisait état dénonçant pêle-mêle : de possibles prises illégales d'intérêt, des relations financières ambiguës avec certains bureaux d'études, une absence de mise en concurrence et des comportements qui pourraient être passibles de poursuites pénales. Ces sont des critiques peut-être un peu excessives, je vous l'accorde, mais, pour y voir plus clair, j'avais demandé, en juin dernier, la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement et la gestion de l'ADEME. N'ayant rien à vous reprocher, votre majorité a naturellement rejeté une telle demande. C'est d'une logique implacable. En la matière la leçon n'aura pas été complètement apprise, car si vous acceptez cette année de baisser les crédits de paiement de l'ADEME, vous augmentez dans le même temps sa dotation de fonctionnement.

Ce manque de cohérence se retrouve en matière de financement du milieu associatif. Rappelez-vous, mes chers collègues, les critiques venant d'un peu tous les

bancs d'ailleurs, adressées à Mme Voynet au moment de son départ du ministère. Il lui avait été reproché d'avoir favorisé une pratique de copinage pour le financement du milieu associatif. Or, dans le projet de budget 2002, cette dotation augmente de 44 %, sans qu'aucune étude n'ait été menée pour s'assurer du sérieux, de la compétence ou encore de la représentativité des associations concernées. Ce manque de transparence dans l'utilisation réelle des moyens financiers s'apparente à un saupoudrage massif, que certains n'hésiteraient pas, d'ailleurs, à qualifier d'électorale.

Pour boucler ce tour d'horizon général, la bonne nouvelle reste quand même, cette année, l'abandon de la TGAP que vous avez qualifiée, lors de votre audition la semaine dernière devant la commission, de « mal profilée ». C'est un doux euphémisme, mais force est de constater que la raison l'a finalement emporté.

Quant à vos dépenses de fonctionnement, elles sont comme chaque année en très forte hausse – plus 13 % –, souvent d'ailleurs au détriment des politiques d'investissement.

Avec la création de 300 postes supplémentaires cette année, auxquels il faut ajouter l'ouverture de 84 postes en établissements publics, vous confirmez la volonté de votre prédécesseur de faire du ministère de l'environnement une administration de gestion.

Dans ce contexte, l'appel des députés, des élus locaux, des acteurs de terrains aura été entendu. En effet, à l'inverse de l'année dernière, la plus grande partie des postes créés sera affectée aux DIREN. C'était une demande unanime ; c'est donc plutôt bien.

M. Jean-Pierre Blazy. Alors vous allez voter le budget !

M. Bernard Deflesselles. Dans cette optique, le Conservatoire du littoral, les parcs naturels, mais aussi et surtout l'Inspection des installations classées verront leurs moyens humains renforcés, ce qui est plutôt une bonne chose.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, aborder quelques points qui préoccupent au premier chef les Français. Je veux parler de la prévention des risques technologiques, de la sécurité sanitaire environnementale et de la lutte contre le bruit.

Premièrement : la prévention des risques technologiques. L'actualité récente du drame de Toulouse nous invite, en la matière, à nous hisser à la hauteur des enjeux. A cet effet, vous intégrez aujourd'hui dans votre budget une toute récente décision du Premier ministre sous forme d'amendement – vous nous l'avez confirmé, monsieur le ministre – qui se traduit par la création de 100 postes supplémentaires d'inspecteurs des installations classées et par un renforcement des moyens de l'INERIS. Si cette mesure n'est pas contestable et répond en soi à une préoccupation de chacun, nous devons être très attentifs à sa mise en œuvre. Chaque catastrophe fait souvent l'objet d'annonces qui, si elles sont sincères, n'en sont pas moins peu appliquées. En la matière, le parallèle peut se faire avec les suites du naufrage de l'*Erika*. Deux ans après – 12 décembre 1999 –, malgré les multiples annonces de M. Gayssot, le nombre de contrôleurs des navires au port qui devait doubler en trois ans, n'a pas vu le renfort d'un seul. C'est à méditer !

Deuxièmement : la sécurité sanitaire environnementale. L'agence française du même nom – l'AFSSE – créée en avril dernier, reste une coquille bien vide et nous le déplorons. Cette agence quasi virtuelle, très en deçà des ambitions initialement affichées, ne disposera malheu-

reusement que de moyens limités, largement insuffisants pour répondre à ses nouvelles missions d'expertise, notamment en ce qui concerne les risques sanitaires provoqués par les altérations de l'environnement. L'actualité a pourtant démontré combien nous en avons besoin.

Or le budget de l'AFSSE se limite à 5,4 millions d'euros. Autant dire presque rien comparé aux quelque 76 millions d'euros – 500 millions de francs –, dont dispose l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Ce fort déséquilibre au détriment de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale sera, dans l'avenir, un problème pour la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif sanitaire français.

Troisièmement : la lutte contre le bruit. Si les Français considèrent qu'elle doit être une priorité environnementale, force est de constater que, dans votre budget, elle ne l'est pas devenue, alors qu'elle reste la nuisance symptomatique de l'inégalité des Français face à l'environnement. En outre, la France reste la mauvaise élève de l'Europe par manque de volonté politique et de moyens.

Avec 12 millions d'euros, vous vous contentez de vous préoccuper, sans grande conviction d'ailleurs, des nuisances des aéroports, en laissant de côté toute action d'envergure concernant les autoroutes et les voies ferrées. Votre dernière intervention en commission sur ce sujet, monsieur le ministre, était limpide : « Nous avons seulement de l'argent pour les études, mais aucun crédit pour les réaliser. Pour ce faire, voyez M. Gayssot et les régions ! » Tout comme Mme Voynet, vous n'avez pas su donner un nouveau souffle à la lutte antibruit, alors qu'il s'agit pourtant d'un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget tente de concilier l'inconciliable en multipliant les chapitres d'intervention, mais malheureusement sans grande possibilité d'action.

Il ne correspond en rien aux enjeux scientifiques et technologiques du siècle à venir et aux défis environnementaux à relever : nucléaire, déchets nucléaires, gestion de l'eau, lutte contre la pollution marine, risques industriels, énergie renouvelable. La meilleure preuve en est que ces enjeux ne sont pratiquement pas soutenus par un budget de recherche conséquent. En effet, ce budget n'est même pas identifié dans votre chapitre : « Expertise environnementale et recherche ». J'avais, l'année dernière, ici même à cette tribune, déploré sa faiblesse : 81 millions de francs sur 4,7 milliards, soit seulement 1,7 % de votre budget total. Cette année, votre silence en la matière est assourdissant.

Monsieur le ministre, nous avons espéré que votre arrivée au ministère donnerait un nouveau souffle à l'environnement, et que vous ne commettriez pas les mêmes erreurs que votre prédécesseur, Mme Voynet. Celle-ci n'a eu de cesse de multiplier les instruments réglementaires et bureaucratiques aux effets pervers et de cristalliser les débats stériles qui décrédibilisent aujourd'hui encore malheureusement son bilan. Il vous reste sept petits moins pour prouver l'inverse.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, le groupe Démocratie libérale et Indépendants votera contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera essentiellement sur la question de la lutte contre le bruit.

Alors que le bruit est considéré comme la principale pollution, comme la principale nuisance subie par nos concitoyens, l'action publique en la matière constitue encore le parent pauvre de nos politiques environnementales. Puis-je faire observer cordialement à mes collègues rapporteurs le trop peu de place qu'ils accordent au bruit dans leurs rapports ? Cela dit, vous en avez parlé dans votre intervention, madame la rapporteure pour avis de la commission de la production et des échanges, et je vous en sais gré.

Le bruit est devenu une préoccupation majeure des Français et un critère de choix essentiel pour le logement. De nombreuses études de santé publique ont montré ses conséquences néfastes sur la santé humaine. En outre, la lutte contre le bruit participe de notre action contre les inégalités, puisque ce sont les populations socialement les plus fragiles qui sont exposées aux nuisances sonores et puisque la paupérisation croissante des zones les plus bruyantes est reconnue. Président du Conseil national du bruit, je tiens, monsieur le ministre, à souligner les améliorations sensibles qui ont été réalisées au cours des dernières années. Je constate cependant qu'en 2002 les dotations budgétaires affectées à la lutte contre le bruit diminuent, même si elles sont à un niveau élevé par rapport à la période antérieure à 1997, il faut le rappeler à nos collègues de l'opposition.

M. Jacques Pélissard. Le contexte était différent !

M. Jean-Pierre Blazy. En 2002, plus de 12 millions d'euros d'autorisations de programme seront alloués à la lutte contre le bruit. Parmi les objectifs retenus, je citerai, de manière non exhaustive, la résorption des « points noirs » de bruit dus aux transports terrestres, les aides à l'insonorisation des riverains des aéroports et la mise en place de diverses actions en matière de lutte contre les bruits de voisinage.

Pour autant, si les avancées ont été réelles durant la législature, les attentes et les besoins exprimés par nos concitoyens le sont aussi. Des insatisfactions légitimes demeurent. Il est donc urgent d'accélérer le processus de résorption des « points noirs » des réseaux routiers et ferroviaires mis en place par ce gouvernement. Vous conviendrez, monsieur le ministre, que la somme allouée de 7,6 millions d'euros est très nettement en deçà des besoins et ne permettra pas de répondre de manière satisfaisante aux objectifs fixés par le programme de rattrapage des « points noirs » défini par le Gouvernement et visant à traiter, en dix ans, 200 000 logements exposés, soit par des protections à la source, soit par des isolations de façade. La poursuite du recensement des zones de bruit critiques apparaît aujourd'hui comme une nécessité absolue.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous précisiez à la représentation nationale les modalités de mise en œuvre de ces mesures, ainsi que la manière dont elles seront articulées avec le ministère de l'équipement car là, il y a bien un problème.

Il importe que la gestion du problème du bruit se fasse au plan interministériel. En effet, je suis au regret de constater que les crédits de 2001, qui étaient importants, ne seront pas consommés. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des explications à ce sujet ?

Si le ministère de l'environnement est, finalement, à bien des égards, le ministère de la réparation des situations créées par des années d'ignorance et de manque de

considération envers la question du bruit sans doute aussi par la faute d'autres ministères, il convient de faire de la prévention et d'inciter les élus locaux à prendre en compte les nuisances sonores dans les politiques urbaines, plus que nous le faisons aujourd'hui.

Pour autant, je me réjouis des subventions qui seront versées aux collectivités locales, notamment pour poursuivre les efforts d'insonorisation des lieux musicaux ou des salles polyvalentes. L'opération expérimentale de réhabilitation de 1 000 logements à loyers modérés a montré des premiers résultats encourageants et sera poursuivie. Une attention particulière doit d'ailleurs être portée aux bâtiments dits sensibles : hôpitaux, écoles, locaux de sports, hôtels, pour que les règles et les exigences dans le domaine de l'acoustique soient clairement définies et harmonisées.

S'agissant des bruits de voisinage, je souhaite, monsieur le ministre, que des actions en matière de formation, d'information et de sensibilisation soient menées ou poursuivies, auprès des élus par l'incitation à la création d'observatoires du bruit auprès des professionnels par l'amélioration du savoir-faire en acoustique ou auprès du grand public par l'élaboration de guides et de brochures, qui se sont révélés d'une grande utilité. Le Conseil national du bruit vous adressera prochainement un rapport sur la question.

Par ailleurs, je me félicite de la prochaine approbation définitive, sous présidence belge, de la directive européenne sur le bruit. L'élaboration de ce texte a d'ailleurs été menée à bien sous la présidence française, grâce à l'action déterminée de Dominique Voynet.

Enfin, j'évoquerai le dispositif d'aide aux riverains des aéroports, géré par l'ADEME, et qui prévoit l'insonorisation des habitations. L'effort consenti en 2000 et 2001, qui portait la dotation de l'ADEME à 24 millions d'euros, devrait être consolidé. Or j'observe que, pour 2002, les crédits sont ramenés à 7 millions d'euros, alors qu'avec l'élargissement prochain des plans de gêne sonore, le nombre de dossiers à traiter mécaniquement s'accroîtra. Il importe donc d'allouer à l'ADEME les dotations nécessaires à son bon fonctionnement dans ce domaine. J'y attache une attention toute particulière.

Cela dit, je me réjouis que le stock de dossiers, reçus par ADP et transmis en 1999 à l'ADEME, qui avait eu pour effet de retarder le délai d'instruction des dossiers, ait pu être résorbé tout récemment, en septembre 2001, grâce au renforcement des moyens humains affectés à l'ADEME au cours de l'année 2001.

Mme Annette Peulvast-Bergeal, rapporteure pour avis de la commission de la production et des échanges. Enfin !

M. Jean-Pierre Blazy. Je souhaite conclure, puisque j'évoquais à l'instant les nuisances subies par les riverains des aéroports, sur la question du troisième aéroport.

La crise conjoncturelle que traversent les compagnies aériennes, aggravée depuis le 11 septembre, n'enlève rien à l'urgence d'une décision sur le choix d'un site d'implantation, dans le grand bassin parisien, d'une nouvelle plateforme aéroportuaire.

A l'heure où le débat public s'achève, aucune expertise sérieuse n'a mis en doute les prévisions de croissance, qui aboutissent à un doublement du trafic à l'horizon 2015-2020. Pas même, monsieur le ministre, la contre-expertise du cabinet londonien MVA, pourtant filiale de la SNCF.

Mme la présidente. Il faut conclure, monsieur Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Je suis en train de le faire, madame la présidente...

M. Antoine Carré. C'est qu'il s'agit d'une question embarrassante !

M. Jean-Pierre Blazy. Vous savez, monsieur le ministre, qui avez été élu du Val-d'Oise, que ni Roissy ni Orly ne peuvent absorber l'accroissement inéluctable du trafic. Vous savez également que ni le développement, pourtant nécessaire, des aéroports de province ni celui du TGV ne suffiront à satisfaire les besoins. C'est pourquoi j'avoue ne pas comprendre vos prises de position contre le troisième aéroport. La nécessité d'une nouvelle plateforme est en effet inspirée par des exigences environnementales, des exigences de sécurité et de développement durable.

Refuser aujourd'hui le troisième aéroport revient à accepter demain le dé plafonnement de Roissy et d'Orly, ce qui serait une véritable catastrophe environnementale pour les centaines de milliers de personnes qui vivent aux abords de ces installations aéroportuaires.

Je sais néanmoins, monsieur le ministre, que vous vous êtes prononcé récemment encore – et là, je vous rejoins – sur la nécessité de maîtriser les nuisances sonores autour des aéroports parisiens, en particulier la nuit. Vous vous réjouirez donc comme moi, et peut-être avec Mme Bricq, de la position équilibrée que vient de prendre l'ACNUSA sur le projet de nouveaux couloirs aériens en Ile-de-France. Il est en effet indispensable que les recommandations de cette autorité indépendante se traduisent sur le plan réglementaire.

Monsieur le ministre, vous pouvez compter sur mon soutien pour la mise en œuvre d'une politique dynamique en faveur de la lutte contre le bruit sous toutes ses formes. Vous pouvez compter sur mes convictions et ma vigilance pour vous accompagner dans votre détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Péli-sard.

M. Jacques Péli-sard. Monsieur le ministre, nous sommes peu nombreux ce soir mais intensément motivés par la cause de l'environnement. Et l'intérêt des députés Verts pour le budget de l'environnement est manifestement très soutenu. (*Sourires.*) Pardonnez ma malice...

Votre budget présente des points positifs et je me fais un plaisir de les énumérer : augmentation des moyens de la DEEEE ; augmentation de ceux du FG MN, après une baisse de 6,7 % l'année dernière ; renforcement de l'inspection des sites classés par la création de cinquante emplois dans les DRIRE. Nous avons toujours, dans l'opposition et au groupe RPR, approuvé ces créations déconcentrées ; par exemple, le 8 novembre 1999, lors de l'examen de la loi de finances pour 2000 qui prévoyait 34 postes supplémentaires, j'avais exprimé notre approbation à cette tribune.

Mais au-delà de ces éléments positifs, hélas ! rares, le budget que vous présentez, monsieur le ministre, condamné que vous êtes à accepter en héritage un budget sans bénéfice d'inventaire, recèle de graves faiblesses et des carences dirimantes.

Il s'agit tout d'abord d'un budget en trompe-l'œil, comme l'a fait remarquer Bernard Deflesselles. Si vous êtes nouveau comme ministre, la pratique du trompe-l'œil est ancienne. Jugez-en : en 2001, le budget de l'environnement était de 4,698 milliards de francs, soit de 716,33 millions d'euros. Et à l'époque votre prédécesseur annonçait une progression de 8,2 %. Mais au-delà du cocorico budgétaire – la tentation de tout ministre – il convient de remarquer que, hors IPSN, le budget de

l'environnement, avait baissé en réalité de 22 % à périmètre constant. Les crédits de l'ADEME – le titre VI – chutaient quant à eux de 71,37 %.

Pour 2002, vos services récidivent. Vous annoncez une progression de 6,3 %. Mais hors OPRI le budget de l'environnement est de 716,75 millions d'euros. Où est l'augmentation ? En réalité, nous connaissons une stabilité, sinon une baisse en francs constants. Et le budget de l'environnement ne représente toujours qu'environ 0,3 % du budget de l'Etat. Seule la tragédie de Toulouse vous a conduit, monsieur le ministre, à proposer d'accroître par amendements le nombre de créations de postes en DRIRE et de doter l'INERIS de moyens nouveaux. Il a donc fallu une catastrophe pour que le budget de l'environnement soit, *in fine*, en progression. Cela ne me semble pas caractériser une approche volontariste et prospective, face aux défis qui s'imposent à nous.

Il s'agit ensuite d'un budget mal géré. Dans son récent rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2000, rendu public le 25 juin 2001, la Cour des comptes a critiqué sévèrement « l'inefficacité de gestion de huit ministères, dont celui de l'environnement ». Les services de ce dernier ont en effet consommé en 2000 moins de la moitié de leurs crédits.

Quant aux deux rapports qui nous ont été remis, ils sont tout à fait intéressants. M. Bonrepaux s'est en effet interrogé en commission des finances sur les crédits du ministère, qui « souffrent d'une sous-consommation chronique » – phénomène qui s'est répété sur plusieurs années. Notre collègue Suchod, de son côté, qui a été moins virulent cet après-midi, affirme dans son rapport écrit que : « La sous-consommation des crédits est un fait indéniable, tant au niveau ministériel qu'au sein de l'ADEME. »

A la sous-consommation s'ajoute l'opacité. Un audit de l'Inspection générale des finances, rendu public au mois de mai, a ainsi dénoncé la gestion opaque de l'ADEME, principal outil du Gouvernement en matière d'environnement. Parmi les principaux problèmes décelés par cette inspection figurent « des outils financiers imparfaits tant au niveau de la prévisibilité des besoins budgétaires qu'à celui des circuits de la dépense, des défaillances du contrôle interne et des procédures de passation des marchés, des lacunes dans le suivi et le contrôle des concours financiers attribués à l'agence ».

Le rapporteur spécial considère que ces critiques, selon lui parfaitement justifiées, ont conduit à la mise en place de nouvelles procédures permettant l'amélioration de la consommation des crédits. Tant mieux ! Mais c'est bien tard eu égard à nos attentes en matière environnementale et à nos exigences en matière de gestion.

Enfin, monsieur le ministre, la politique de l'environnement est en panne.

Premier exemple : celui des déchets. Certes, la loi de Mme Royal du 13 juillet 1992 avait donné une forte impulsion. Mais il en fut de même de la loi Barnier du 4 février 1995. Le barème des organismes agréés fut renforcé ; la baisse du taux de TVA compensa la forte diminution – 50 % – des taux de l'ADEME. Et le volontarisme des collectivités locales permit de mettre en place un modèle efficace dans le domaine des déchets d'emballage. Seulement, dans toutes les autres filières, nous en sommes au point mort. Depuis des années, nous réclamons une réglementation sur les pneumatiques usagés. L'année dernière encore, à cette même tribune, nous demandions la publication d'un décret qui était annoncé. Aujourd'hui, il est toujours annoncé ! Il serait au Conseil

d'Etat. Permettez-moi cette formule irrespectueuse : le Conseil d'Etat a bon dos ! Mais est-ce là un alibi à durée indéterminée ?

Autre exemple : les publicités et les journaux gratuits qui inondent nos boîtes aux lettres. En zone urbaine on en reçoit trente à quarante kilos par an ! L'année dernière, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, l'opposition et la majorité – notamment Mme Bricq, ici présente – avaient déposé des amendements à ce sujet. Ces amendements avaient été retirés, le Gouvernement ayant été contraint d'annoncer la publication d'un décret avant l'examen de la loi de finances pour 2002. Or ce décret n'est toujours pas sorti. On nous annonce qu'un projet de décret est en cours d'examen, mais son champ d'application est restreint, ce qui inquiète les collectivités locales. Certes, les publicités déposées dans nos boîtes aux lettres seraient assujetties à une contribution. Mais il faudrait que ce soit le cas pour les journaux gratuits, si l'on veut que le dispositif soit cohérent.

Mme Nicole Bricq. C'est au ministre de l'industrie qu'il faut le dire, pas au ministre de l'environnement !

M. Jacques Pélissard. L'AMF, dans un souci d'exemplarité, a accepté que les publications des communes dont la population est supérieure à 2 500 habitants, y soient assujetties. C'est un dispositif global et cohérent que nous devons mettre en place collectivement, tout en intégrant dans le coût du produit, lors de sa mise sur le marché, le coût de son futur recyclage.

Monsieur le ministre, l'exclusion du dispositif des journaux gratuits, qui semble prévaloir dans les arbitrages interministériels conduits à Matignon, relève-t-elle d'une tactique électorale, du souci clientéliste d'un futur candidat ? A moins que la cause de l'environnement ne l'emporte ? Je souhaite que vous nous répondiez.

Dernier exemple : les filières orphelines – orphelines de financement – comme celle de l'organique. L'organique, le putrescible, le compostage ont fait l'objet de toutes les attentions ministérielles de la part de votre prédécesseur. Mais ce n'était qu'attentions « scripturales » – circulaires du 28 avril 1998 et 28 juin 2001... Pas le moindre soutien au fonctionnement ! Notre collègue Saumade a lancé l'idée d'une affectation de la TGAP, qui pourrait effectivement permettre de financer cette filière aujourd'hui orpheline. Mais encore faudrait-il que cette affectation ait lieu.

Je passe sur les déchets des entreprises de l'industrie et du commerce. Les cartons des ménages financent Eco-Emballages alors que les cartons des commerçants et artisans ne contribuent pas au dispositif des organismes agréés. Nous assistons aujourd'hui à une migration des gisements, du gisement soutenu vers le gisement non soutenu. C'est une menace sévère, au plan financier, pour les organismes agréés investis d'une mission d'intérêt général que sont Eco-Emballages et l'ADELPHÉ.

Monsieur le ministre, face à ces défis, si vous bénéficiez d'une présomption d'innocence, votre majorité composite porte en revanche une responsabilité collective.

On s'est contenté d'afficher une certaine progression budgétaire – pourtant largement fictive – sans procéder à la moindre approche globale de la politique environnementale. De nombreuses filières sont restées en friche. Souvenez-vous du double dividende qui auréolait la TGAP, fruit de l'imagination fertile de votre éphémère candidat à la présidentielle, M. Lipietz ! Si la TGAP n'est

pas tombée en désuétude, le double dividende a été oublié. Et cette taxe ne finance plus les activités environnementales, mais les 35 heures !

A l'issue d'une période de gestion environnementale gesticulatoire, le bilan est maigre. Notre rapporteur spécial propose « d'adopter ce budget pour solde de tout compte ». L'expression est péjorative, mais elle est éloquente, en fin de contrat ou en fin de législature...

Le groupe RPR votera donc contre ce budget de l'environnement qui illustre les carences de votre politique depuis cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Paul.

M. Daniel Paul. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 21 septembre dernier, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse venait éclairer de façon cruelle les réalités et les risques inhérents à certains sites industriels.

La première bataille pour l'environnement, c'est celle qui vise à protéger les salariés sur les lieux de travail, et les populations riveraines contre des risques qui ne sauraient être totalement éliminés, mais pourraient être, à l'évidence, nettement plus limités.

Sans doute convient-il de s'interroger sur les conditions de mise en œuvre d'obligations de sécurité, sur leurs contenus même, dans le contexte économique actuel.

Député du Havre, à proximité d'une zone industrielle où se trouvent dix-huit sites classés Seveso, je me sens concerné par ces questions. J'ai réuni rapidement après la catastrophe de Toulouse l'ensemble des responsables des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de ces sites industriels. Tous font partie de grands groupes internationaux.

Ils m'ont dit leurs craintes devant les évolutions des effectifs permanents dans leurs entreprises, devant le recours à l'intérim, à la sous-traitance, même et y compris pour des activités liées à la sécurité.

Ils m'ont dit leur colère devant les remises en cause de contrats avec des sous-traitants connaissant bien l'entreprise, au profit d'autres, moins chers, mais ignorants de l'histoire du site. Il en résulte évidemment pour l'entreprise évincée des pertes d'emplois... Monsieur le ministre, pourquoi ne pas mettre en place, comme nous vous l'avons demandé à Rouen, des critères de sécurité dans ces domaines ?

Ils m'ont dit comment disparaissent progressivement les services internes de sécurité des entreprises, les moyens humains et matériels – par exemple, les pompiers. L'objectif est clair : faire supporter aux collectivités locales le coût de la sécurité.

A ce sujet, je veux rappeler qu'ici même, en juin dernier, j'avais défendu un amendement concernant les SDIS et tendant à contraindre les entreprises Seveso à conserver, à entretenir et à développer leurs services internes de sécurité. Nul doute qu'à la lueur de ce qui s'est passé à Toulouse et des témoignages reçus depuis, cette idée sera retenue lorsque nous discuterons des mesures qui seront proposées au début 2002. Soyez sûr en tout cas, monsieur le ministre, que le groupe communiste redéposera une telle demande.

Les responsables des CHSCT m'ont dit leur souhait de voir limiter intérim et sous-traitance dans le cadre de la lutte contre la précarité, celle-ci n'étant qu'un outil parmi d'autres d'accroître la rentabilité financière.

Ils m'ont dit leurs craintes devant les politiques de flux tendu, qui font circuler sur les routes des chargements de produits dangereux, non pour éviter la constitution de stocks susceptibles de nuire à la sécurité, mais parce que les stocks sont des immobilisations non rentables.

Ils ont dit, en fait, tout ce qu'ils pourraient dire dans le cadre de dispositions leur permettant d'être entendus et d'être enfin traités en partenaires à part entière.

Ils ont traité des cadences ; des délais plus longs entre les arrêts d'entretien ; des crédits de maintenance en diminution. Mais ils ont aussi fait des propositions pour améliorer la sécurité sur le lieu de travail et, par voie de conséquence, autour du site industriel, en liaison avec les associations de riverains.

Comment justifier en effet, surtout depuis quelques semaines alors que la sécurité urbaine et la citoyenneté sont considérées comme des priorités, que le citoyen-travailleurs ne soit qu'un rouage secondaire du mécanisme de sécurité institué sur le lieu de travail ?

Il faut être réaliste. Force est de constater que les accidents industriels frappent surtout les salariés des entreprises touchées, et parmi eux, de plus en plus souvent, les personnels intérimaires employés par des entreprises sous-traitantes. Cela s'explique sans doute parce que leur nombre grandit – il y a sur certains sites classés Seveso, près du Havre, deux fois plus d'intervenants extérieurs que de personnels relevant directement de l'entreprise – mais aussi parce que ces personnels ne partagent pas la culture interne de l'entreprise.

Claude Billard a évoqué dans son intervention les coopérations qu'il nous faut envisager. A cet égard, il est clair que le rôle des CHSCT doit être réévalué, dans la mesure où ils sont l'émanation des salariés.

Il n'est pas normal que ces comités ne soient pas des partenaires directs des DRIRE, ce qui ne remettrait pas en cause le rôle de la direction de l'entreprise, bien au contraire.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je suis d'accord.

M. Daniel Paul. Il n'est pas normal que leurs courriers restent sans réponse – je l'ai constaté moi-même –, ni que l'on s'aperçoive, évidemment après coup, qu'ils avaient tiré la sonnette d'alarme sans être écoutés. Sans doute des problèmes d'effectifs se posaient-ils, et de ce point de vue le recrutement de 100 inspecteurs supplémentaires est le bienvenu. Je pense malgré tout qu'il convient de développer le rôle des CHSCT – comme celui des associations de riverains – et d'en faire, en les dotant de droits nouveaux, et pas uniquement dans ce domaine, des partenaires pour une meilleure sécurité dans et autour des entreprises.

Dans les prochaines semaines va se dérouler un débat public sur ces questions. Vous l'avez d'ailleurs annoncé lors de votre venue dans notre région. L'occasion sera ainsi donnée de permettre à tous de s'exprimer. Mais il serait incompréhensible que tous les CHSCT de sites Seveso ne soient pas appelés à témoigner comme l'ont été les associations émanant de la population et les collectivités locales. En clair, monsieur le ministre, ils doivent tous être invités.

En conclusion, il convient d'être vigilant et de faire en sorte que la catastrophe de Toulouse soit l'occasion de réaliser de véritables avancées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre, la protection de l'environnement fait, vous l'avez dit, de plus en plus partie des préoccupations de nos concitoyens ; c'est donc avec plaisir que je souligne ainsi que mes collègues que l'augmentation des crédits de votre ministère est constante depuis 1997.

Voilà vingt-cinq ans que les textes relatifs à la protection de la nature et de la biodiversité sont entrés dans notre arsenal législatif et, depuis, de nombreuses actions visant à la préservation de la richesse et de la diversité des habitats, au maintien des équilibres biologiques et à la réhabilitation des écosystèmes détruits ont été menées, témoignant de nos progrès sensibles en ce domaine. Aujourd'hui, la stratégie de conservation suivie par la France et l'Europe porte autant sur les espèces remarquables et protégées que sur une nature plus banale. Et c'est tant mieux !

La reconnaissance officielle du droit de chacun à un environnement sain constitue aussi un des objectifs de la convention de Rio de 1992 et la mise en place de mesures contractuelles de protection devient progressivement une réalité.

Dans ce budget, priorité a été assignée à la protection des espaces naturels et ruraux, des sites et des paysages, qui représente la moitié des crédits. Nous ne pouvons que nous en féliciter tout en soulignant que l'enjeu principal dans ce domaine semble la mise en œuvre de Natura 2000.

L'objectif affiché est de s'engager dans 400 nouveaux documents d'objectifs après l'annulation par le conseil d'Etat le 22 juin 2001 de 534 propositions sur les 1 100 présentées à la commission européenne.

M. Antoine Carré. Il les a annulées pour cause de procédure irrégulière !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Cet effort, relancé par Dominique Voynet après le gel décidé par M. Juppé ne doit pas cacher que notre pays ne protège aujourd'hui que 1 % environ de son territoire alors que nous pourrions, comme d'autres, aller jusqu'à 15 %.

Ces pays ont compris qu'une nature riche, respectée, vivante, fertile...

M. Jacques Péliard. ... et dépeuplée !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. ... était sûrement un atout majeur dans leurs perspectives de développement et que les générations futures ne sauraient nous pardonner notre incurie en la matière.

Sur les sites déjà retenus, la mise en place de Natura 2000 a toutefois révélé un déficit général en matière d'information et de communication, certainement...

M. Bernard Deflesselles. C'est un euphémisme !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. ... mais aussi et surtout en matière d'inventaires dont on sait qu'ils sont déterminants pour développer une vraie politique contractuelle.

Plus généralement, le corps social exprime, en matière de nature et de biodiversité, trois types de besoins : l'organisation et la diffusion de la connaissance, une expertise indépendante et reconnue par tous et un meilleur dialogue entre les scientifiques et l'ensemble des partenaires – élus, administrations, associations, habitants.

M. Antoine Carré. C'est exact.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Améliorer l'acquisition et la diffusion de la connaissance implique de procéder à des inventaires et de constituer des séries de don-

nées à la fois historiques et actuelles, de développer des outils de gestion pour faciliter l'utilisation, la mise à disposition de l'information et l'élaboration concertée des stratégies de conservation de la nature.

Une étude de l'IFEN mentionne que pour 44 % des personnes interrogées la biodiversité et les écosystèmes constituent une composante critique du patrimoine naturel dans la mesure où leur disparition remettrait en cause la satisfaction des besoins des générations futures. De même, environ 28 % des personnes interrogées jugent que nous ne disposons pas de connaissances suffisantes sur l'état du patrimoine. Ces résultats nous montrent à quel point les inventaires sont nécessaires, mais ils nous enseignent aussi que la responsabilité, sur le sujet, revient à l'État.

Les questions relatives à la nature et à la biodiversité sont complexes et spécifiques. La progression des connaissances est moins rapide que l'évolution des populations d'espèces. De plus, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres pays, la France voit disparaître les disciplines scientifiques sur lesquelles s'appuient les recherches en matière de biodiversité. L'enseignement de la systématique et de la phytosociologie est en recul par rapport à celui de la biologie moléculaire ou de la génétique. Des secteurs entiers des sciences de la nature, et non des moindres, comme la biogéographie où l'écologie, ne progressent pas suffisamment vite faute de chercheurs.

Ainsi, 80 % environ des données relatives à la faune et à la flore sont recueillies par des associations ou des naturalistes amateurs. Or ces derniers ont souvent un âge avancé. Quant aux associations, elles ne peuvent plus aujourd'hui assurer cette mission dans de bonnes conditions et, à terme, toute notre politique risque d'en souffrir.

M. Antoine Carré. Vous avez raison.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Dans cette situation, comment allons-nous répondre pleinement à nos obligations internationales et européennes ? Pourrions-nous assurer à long terme un suivi de l'évolution de la biodiversité ?

Enfin, sans inventaire, sans indicateur pertinent, il ne sera possible ni d'établir un bon diagnostic ni d'assurer un bon suivi et une bonne évaluation des politiques que nous menons.

A l'heure où nous souhaitons développer, avec Natura 2000, les politiques contractuelles de protection de la nature et de la biodiversité je crains, que si nous n'y prenons garde, les résultats ne soient pas à la hauteur des efforts entrepris. C'est pourquoi il est indispensable d'initier dès maintenant une réflexion de fond, associant les ministères concernés, pour empêcher que ne s'accroisse ce décalage. Former des naturalistes et des écologistes systématiques serait une décision qui ne manquerait pas d'être saluée par tous, en particulier par les collectivités, qui disposeront alors de moyens d'évaluer leur politique, et par les associations, qui ne pourront plus, demain, assurer ce rôle.

J'ai bientôt terminé, madame la présidente.

Mme la présidente. J'allais justement vous demander de conclure.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Je conclus, madame la présidente.

Je souhaite simplement vous rappeler que j'ai rédigé avec M. Duron, à la demande du Premier ministre, un rapport dans lequel nous abordons ces problèmes. Nous y

suggérons également de mettre en place une agence technique de la nature et de la biodiversité qui mobiliserait les forces scientifiques, techniques et humaines des établissements publics compétents. Une telle agence pourrait relayer l'action de l'État dans la mise en place de Natura 2000, améliorer l'organisation du système d'information sur la nature et apporter un appui technique aux services déconcentrés dont les moyens humains restent très insuffisants.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre sensibilité à ces propositions ni de votre volonté à engager de telles réformes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Monsieur le ministre, ce soir nous nous préoccupons des dépenses et non des recettes. C'est pourquoi, exceptionnellement, je ne parlerai pas de la fiscalité écologique, pour laquelle nous avons bataillé côte à côte, le plus souvent la nuit, en vue d'obtenir quelques avancées. Nous avons connu en ce domaine quelques bonheurs, mais aussi, il faut bien le dire, quelques petits échecs, ce qui explique que Michel Suchod ait pu nous inviter à profiter du débat électoral qui va s'ouvrir pour poursuivre ce chantier, auquel vous tenez autant que moi.

Dans l'immédiat, pendant les quelques minutes qui me sont attribuées, et qui sont, je crois, au nombre de cinq...

Mme la présidente. En effet.

Mme Nicole Bricq. ... je voudrais concentrer mon propos sur les risques technologiques et industriels.

Au fil des exercices budgétaires, votre prédécesseur s'est attaché à réaliser, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes de 1996, qui soulignait l'insuffisance des effectifs, un plan de rattrapage du nombre d'inspecteurs des installations classées attachés aux DRIRE.

Le projet de loi de finances initial, que vous aviez présenté avant que ne survienne le malheur du 21 septembre, prévoyait d'ailleurs de poursuivre ce plan à hauteur de cinquante nouveaux postes.

Après la catastrophe de Toulouse, le Premier ministre a annoncé un effort exceptionnel, ce qui vous permettra de nous proposer tout à l'heure un amendement portant à cent le nombre de postes supplémentaires.

L'année dernière, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur la répartition des postes créés, et insisté pour que les régions soient équitablement pourvues. J'ai en effet constaté, en tant qu'élue du département de Seine-et-Marne, que l'on oublie souvent à quel point la région Ile-de-France, autrefois puissamment industrielle, continue à accueillir un très grand nombre d'installations classées Seveso 1 et Seveso 2, notamment dans sa grande couronne. J'aimerais donc qu'il en soit tenu compte lors de la ventilation des postes dont nous allons voter la création.

Je voudrais également profiter de mon intervention pour développer quelques préceptes concernant la prévention et la sécurisation des risques technologiques et industriels, sans préjuger du résultat des travaux de la commission d'enquête mise en place par notre assemblée la semaine passée. Ce qui s'est passé à Toulouse doit en effet nous conduire à développer notre réflexion globale en la matière.

En premier lieu, il est nécessaire de définir des procédures qui coordonnent, si elles ne peuvent les unifier, les législations relatives aux installations classées et à l'urbanisme. Je rappelle à nos collègues que le projet de loi

relatif à la démocratie de proximité, que nous avons examiné en première lecture et dont je ne sais pas s'il pourra être adopté définitivement avant la fin de la législature, comprend une disposition très importante visant à confier aux assemblées délibérantes des régions le pouvoir d'autoriser les implantations d'installations classées. Une telle mesure, qui va dans le sens d'une certaine transparence, est de nature à favoriser l'harmonisation des règles d'urbanismes avec celles relatives aux installations classées. De plus, en s'inscrivant dans un mouvement de décentralisation, elle permet de placer la prise de décision au plus près des réalités économiques et sociales. C'est un premier pas, qui devrait être suivi par d'autres.

En second lieu, la traduction incomplète et tardive de la directive Seveso 2 appelle des corrections sévères. Ce n'est pas seulement la fiabilité technique des installations qui doit être contrôlée, mais aussi leur conduite. Il est plus jamais nécessaire d'instaurer un véritable dialogue social sur ces thèmes à l'intérieur des entreprises. À cet égard, je rejoins tout à fait mes collègues du groupe communiste dans leur insistance sur le rôle primordial que devraient jouer les CHSCT en la matière.

En troisième lieu, la Commission européenne a publié, sous la forme d'un Livre blanc, une proposition de cadre réglementaire unique pour recueillir des éléments de comparaison sur ces sites et tester les produits. L'objectif est de disposer d'études en amont afin de bâtir une prévention efficace au travers des plans de prévision des risques.

Je rappellerai également l'existence d'une autre disposition importante que nous avons adoptée dans la loi relative aux nouvelles régulations économiques et qui, celle-là, est en vigueur : le décret est en cours de rédaction. Toutes les entreprises cotées en bourse devront désormais préciser dans leur rapport d'activité – lequel est visé par les autorités de contrôle financier – la façon dont elles comptent s'acquitter de leurs engagements sur un certain nombre d'indicateurs dont votre ministère a contribué à élaborer la liste avec, notamment, le ministère de l'industrie. Ces éléments seront pris en compte dans leur *rating*, ce qui constitue un pas important sur la réforme de la législation que nous avons engagée.

Enfin, il faut réformer les commissions locales d'information et de suivi afin d'accroître leur rôle. Il s'agit en effet d'un outil de transparence qui, dans de trop nombreux cas, est resté institutionnel. En tant que membre de deux de ces commissions, j'ai pu constater qu'il était exceptionnel de les voir se réunir ne serait-ce qu'une fois par an à propos de sites Seveso. Récemment, j'ai ainsi dû demander au sous-préfet de réunir la commission locale à propos de l'une des entreprises de ma circonscription. Aucune réunion n'avait été tenue depuis plus d'un an. Nous devons penser de façon différente notre rapport à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Je voudrais terminer sur l'implication citoyenne dans le débat sur l'environnement. Le Premier ministre a, en effet, annoncé la tenue d'un débat public, sous la forme de conférences régionales puis d'une conférence nationale, qui devrait logiquement précéder une législation d'urgence que j'appelle de mes vœux avant la fin de la législature. En la matière, nous disposons en France d'une courte expérience : on peut songer à la commission nationale du débat public, mise en place par Mme Voynet ; aux conférences citoyennes conduites par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les OGM ; et, plus récemment, à la démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international. Ces trois formules ont connu des bonheurs

variés. Mais, en tout état de cause, nous avons beaucoup de progrès à faire pour que le débat public mérite son qualificatif.

Je compte sur vous et sur le Gouvernement – puisque plusieurs ministres sont concernés –, mais aussi sur la mobilisation de mes collègues parlementaires pour que nous puissions, après le tragique événement de Toulouse, dégager les moyens d'une véritable politique de prévention et de surveillance. Il en va, mes chers collègues, de la responsabilité de tous, salariés, chefs d'entreprise, associations, citoyens et pouvoirs publics. C'est à chacun d'entre nous de répondre en pensant aux morts, aux blessés, à tous ceux qui ont perdu leur logement ou leurs biens. Je compte sur vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, votre prédécesseur, Dominique Voynet, ne vous a apparemment pas fait un cadeau en vous transmettant ce projet de budget, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas innovant et, pour être tout à fait clair, qu'il est parfaitement déconnecté des réalités du moment.

Certes, vous pouvez nous faire valoir qu'avec ses 4,9 milliards de francs, il affiche une progression de 6,4 %, ce qui peut constituer, il est vrai, un petit effet d'annonce – petit parce qu'il s'agit tout de même, de montants assez dérisoires par rapport au budget général de l'Etat. Mais, passé l'effet d'annonce, force est de constater la réalité. Et celle-ci apparaît bien cruelle : les dépenses ordinaires sont en déséquilibre chronique au détriment des dépenses en capital ; certains agrégats, et non des moindres, sont artificiellement gonflés par des transferts de crédits budgétaires d'un ministère à l'autre ; et je ne parle pas de cette façon que vous avez d'accorder une priorité aux créations d'emplois, et cela aux dépens des investissements purement environnementaux. Mais je crois que le « pompon », vous le décrochez en abaissant les crédits consacrés à la gestion et à la protection de l'eau, l'année même où, nous le savons tous, la France doit affronter de graves inondations.

C'est peu dire qu'à la place du rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les inondations, qui doit rendre son rapport dans les jours qui viennent, je me demanderais quelle est mon exacte utilité. J'imagine que vous avez eu avec lui des entretiens chaleureux.

La réalité, telle que l'indique votre propos de présentation, c'est que ce budget, qui répond à une seule logique de gestion, croule sous le poids des dépenses de fonctionnement obligé de renvoyer l'imagination au calendrier grecques. Hors OPRI et provisions fiscales du futur IRSN, il n'augmente que de 3 millions. Il est donc seulement reconduit. Ce qui veut dire qu'à structure constante – hors IRSN –, il baisserait de plus de 20 %.

Voilà pour les chiffres. Voyons les faits.

Votre budget, je le disais, c'est le triomphe de la logique de gestion.

Le déséquilibre est patent entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires de votre ministère, après avoir littéralement explosé en 2001, connaissent pour la deuxième fois consécutive une augmentation très significative de près de 19 %, ce qui représente pour 2002 près de 82 % de l'ensemble de votre budget.

À moins d'être magicien – mais peut-être l'êtes-vous –, on voit assez mal comment vous pourriez, dans ces conditions, lancer des opérations d'envergure. On sait

pourtant la volonté que manifestaient vos prédécesseurs – et peut-être est-ce la vôtre également, monsieur le ministre – d'asseoir la légitimité et la crédibilité du ministère de l'environnement par une politique affirmée de création d'emplois.

Je reviendrai un instant sur ces créations d'emplois dont vous venez de nous démontrer la nécessité après l'avoir fait devant la commission de la production et des échanges la semaine dernière. L'intérêt des cent emplois créés dans les DRIRE et de ceux mis en place dans les services déconcentrés ne paraît nullement contestable et je n'ai entendu aucun orateur le contester.

L'augmentation des effectifs au sein de l'administration centrale nous plonge en revanche dans une certaine perplexité. Elle nous semble poser un problème d'opportunité, dans une période où la tendance serait plutôt à la stabilisation des effectifs de la fonction publique. Qui plus est, la politique environnementale est largement interministérielle et, sans vouloir offenser qui que ce soit parmi vos collègues, beaucoup d'entre eux sont pourvus d'une richesse en administration centrale qui ne devrait demander qu'à être partagée !

Dans le cadre de cette même logique de gestion que nous dénonçons, comment ne pas soulever la question du gonflement – artificiel – de certains agrégats ?

Dans l'agrégat 21, par exemple, amplement consacré à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, aux moyens du conservatoire du littoral, aux parcs nationaux et aux réserves naturelles, on trouve également le fonds de gestion des milieux naturels, dont les moyens de fonctionnement augmentent tandis que ceux d'investissement diminuent.

On y cherchera en vain une ligne budgétaire clairement identifiée en faveur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, alors que celui-ci vient d'être doté de nouvelles missions par la loi relative à la chasse et par vous-même.

M. Antoine Carré. Il n'y a rien sur ce sujet !

M. Christian Kert. Quant à l'agrégat 22, en tant que membre de la commission parlementaire sur les inondations, je m'interroge réellement sur son utilité.

Dans l'agrégat 31, qui augmente de 14,5 %, nous nous étonnons de trouver des crédits permettant le financement d'une politique active de soutien aux associations alors même que nombre de celles-ci utilisent les moyens que vous mettez à leur disposition pour tenter des actions en justice contre l'État !

Mais c'est peut-être l'agrégat 23, celui dont les crédits représentent plus de la moitié de votre budget total, qui témoigne du meilleur « habillage » en matière d'augmentation. Je ne doute pas de votre volonté, affichée et affirmée, de conduire une vraie politique de prévention des risques et de réduction des pollutions et des nuisances. Mais avez-vous été suffisamment alerté sur le fait que cet agrégat est artificiellement gonflé par la dotation du futur IRSN et par la reconduction des moyens de l'ADEME, budgétisés depuis 1999 ?

On mesurait mal à travers vos propos que ce sont 60 % des crédits de cet agrégat, soit 31,6 % de l'ensemble de votre budget, qui vont ainsi être avalés par les dépenses de fonctionnement et les travaux de recherches et d'expertises de l'IRSN. En d'autres termes, monsieur le ministre, pardonnez-moi l'expression un peu triviale, on vous demande de payer la danseuse des autres !

A propos de danseuse, parlons de la poursuite de la budgétisation de l'ADEME engagée en 1999. On sait que la création de la TGAP a entraîné en 1999 le transfert

vers le budget de l'Etat de cinq taxes fiscales ou parafiscales. Le produit de ces taxes a dû être compensé, auprès de cette agence, par le budget de votre ministère, ce qui, en l'espèce, ne vous laisse aucun espace pour de nouvelles interventions.

Votre budget, ai-je dit, c'est le triomphe de la logique, de gestion. Mais, comme bien souvent, les triomphes laissent derrière eux des victimes ; cette année, ce seront les actions concrètes de protection de l'environnement qui vont rester clouées au sol.

Le plus extraordinaire, c'est que dans un domaine prioritaire, celui de la gestion de l'eau et de la protection des milieux aquatiques, on vous retrouve en rase campagne, rasé et tondu avec des crédits en baisse de 45 % !

Un mot sur les dégâts liés aux inondations fluviales, évalués à 457 millions d'euros. Or la protection des lieux habités contre les inondations passe de 12 à 4 millions d'euros et la police de l'eau et le réseau d'annonces des crues voient leurs moyens réduits de 10,9 millions d'euros à 5,9 millions.

On a entendu votre riposte : le fonds national de solidarité pour l'eau est passé cette année à 564 millions de francs contre 500 millions l'an dernier. Là, c'est un succès,...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Eh oui.

M. Christian Kert. ... sauf qu'il y a problème : ce fonds est alimenté par un prélèvement opéré sur les agences de l'eau, correspondant à un montant plus de deux fois supérieur à celui de deux précédents fonds de concours auquel il s'est substitué !

M. Bernard Deflesselles. Eh oui !

M. Christian Kert. Plus largement, c'est toute l'organisation administrative de la gestion de l'eau qui se trouve menacée par cette atteinte à l'autonomie de gestion des organismes de bassin. Même si le projet d'intégration des redevances des agences dans la TGAP a été abandonné, leur évitant une « nationalisation rampante »,...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oh !

M. Christian Kert. ... cette ponction, par l'intermédiaire du FNSE, ne leur permet pas d'échapper à une recentralisation progressive de la politique de l'eau. Il est étonnant que ce soit un ministre issu du mouvement écologiste qui s'y prête.

Déjà peu fameux sur l'eau, votre projet n'est guère plus enthousiasmant en matière de prévention de la pollution et des risques : les moyens ne paraissent pas à la hauteur des enjeux ni même des ambitions que vous affichez.

La première forme de nuisance environnementale ressentie par les Français – Bernard Deflesselles l'a souligné – est la pollution sonore. Les 3 000 points noirs qu'on a pris la peine de recenser en 1998 sont loin d'avoir été tous gommés ! Dans ce domaine, pardonnez-moi, mais vous faites fort ! Vous baissez de 7 millions d'euros les crédits qui permettraient d'améliorer la situation.

Il y a bien un sujet d'actualité où les choses vont mieux – si je vous dis que ce n'est pas parfait, vous allez me dire que je fais du mauvais esprit... C'est celui des déchets. Jacques Pélassard en a parlé.

Depuis la loi de 1992, cela va mieux, c'est vrai, mais l'application de la loi est loin d'avoir donné tous les résultats escomptés.

A ce jour, le constat est unanime : il faut revoir et compléter la loi de 1992 et, pour ce faire, mobiliser les moyens financiers, techniques et humains appropriés. Il

est inutile que je vous précise qu'on vous attend sur les moyens financiers. La gestion des déchets étant le plus gros marché environnemental de l'Union européenne avec ses 44 milliards d'euros, nous ne sommes pas certains que le niveau des dotations de l'ADEME soit suffisant pour mener à bien la politique qu'on attend de nous.

Avant que Mme la présidente ne m'invite à conclure,...

Mme la présidente. J'étais sur le point de le faire.

M. Christian Kert. ... je dirai, pour terminer, qu'une philosophie générale se dégage de l'ensemble de votre budget, doublée d'une interrogation.

La philosophie générale, c'est que la fiscalité écologique, telle que vous la défendez, est déconnectée des choix environnementaux et depuis quelques exercices, détournée au profit du budget de l'Etat. Peut-être faut-il regarder du côté des bons vieux principes : « dépenser moins, pour dépenser mieux »...

L'interrogation est la suivante : ne vous demande-t-on pas d'en faire trop ? Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement doit-il obligatoirement être le ministre de la prévention des risques ? On voit bien que vous ne donnez pas la priorité à cette prévention-là et que, souvent, lorsque vous avez à le faire, vous avez, passez-moi l'expression, une fesse sur chaque chaise... Ce n'est jamais confortable. Depuis que j'ai vu Dominique Voynet « emporter le morceau » sur la liaison Rhin-Rhône contre toute logique en termes d'aménagement du transport autre que tout routier, je me suis dit qu'il fallait un grand ministère de l'environnement et un grand secrétariat aux risques majeurs. Haroun Tazieff n'avait fait que passer... mais il en est resté quelque chose.

Tout cela étant dit, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que le groupe UDF ne vote pas votre budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme Nicole Bricq. Quel dommage !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la rapporteure pour avis, mesdames, messieurs les députés, j'ai pris bonne note de vos interventions et vais essayer de vous répondre tout à la fois le plus complètement et le plus brièvement possible. Je ne vais pas, en effet, reprendre ce que j'ai dit en introduction.

Mme la rapporteure ainsi que M. le rapporteur ont souhaité un renforcement de la compétence et de la capacité d'expertise du ministère. Comme je l'ai souligné dans ma présentation initiale, on distingue depuis 1997 deux époques. Au cours de la première, nous avons insisté essentiellement sur l'accroissement des crédits budgétaires ; nous privilégions dorénavant le renforcement des moyens humains.

Ce renforcement s'est accompagné d'un effort de restructuration et de cohésion. Nous avons créé la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale – la « D 4 E », comme on l'appelle –, l'inspection générale de l'environnement, l'Institut de formation de l'environnement, IFORE – Mme la rapporteure a justement fait remarquer que cet outil de formation interne des agents du ministère allait être le ciment d'une culture commune. S'agissant de l'IGE, ses inspecteurs ont été

dépêchés, comme je l'avais indiqué il y a un mois, sur le site de Toulouse afin de recueillir les premières informations. Leur rapport est en voie d'achèvement ; il sera publié et mis en ligne dans les tout prochains jours, voire les prochaines heures.

Ce n'est qu'un premier rapport, il ne tire pas de conclusions définitives sur les causes « physico-chimiques » de ce qui est arrivé à Toulouse, mais il dresse un état complet de toutes les démarches entreprises depuis plusieurs années, soit par l'Etat, soit par les entreprises elles-mêmes, soit par d'autres organismes.

Je reviens au renforcement de la compétence et de la capacité d'expertise du ministère. Je souhaite que de nouveaux corps, spécifiques au ministère de l'environnement, soient créés à cet effet. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention liminaire, nous avons commencé à le faire pour les catégories B et C, et nous sommes en train de le faire pour la catégorie A.

Monsieur Kert, les crédits du titre III représentent 34 % des dépenses de mon ministère. C'est un ratio tout à fait raisonnable si on le compare à ceux des autres ministères. Les crédits d'intervention inscrits au titre IV et les dépenses en capital représentent, quant à eux, 66 % des dépenses. Je ne vois là aucun déséquilibre flagrant.

Plusieurs orateurs m'ont reproché un décalage trop important entre les engagements de l'Etat et les paiements et l'adoption d'une clé de paiement trop volontariste lors de la budgétisation de l'ADEME – la critique émanait surtout des bancs de l'opposition.

M. Bernard Deflesselles. Ça me paraît logique !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il faut être logique, mais pas injuste, monsieur Deflesselles !

Je souligne, comme je l'ai fait en commission, que mon ministère est en pleine expansion. Après avoir insisté sur le renforcement des moyens financiers, nous essayons maintenant de rattraper le retard en matière d'effectifs, si bien que l'ADEME ne recevra pas de dotations supplémentaires, mais ne verra attribuer des personnels pour pouvoir mieux utiliser ses crédits. Nous devons également compter avec le fait que nous n'avons pas de personnels en propre de chaque catégorie, mais plus de quatre cents ordonnateurs secondaires, ce qui entraîne parfois des procédures de plusieurs années et donc des retards de paiement. Voilà ce qui peut expliquer la faible consommation de certaines lignes budgétaires. Ils devraient s'améliorer en 2001 comme en 2002.

Vous avez été nombreux à reprendre les politiques que j'ai annoncées comme prioritaires ; vous avez même fait des propositions pour les compléter et je vous en remercie.

Mme la rapporteure, M. le rapporteur et M. Kert ont parlé de la politique de l'eau.

M. le rapporteur a regretté que le budget n'accorde pas une plus large place à la prévention des inondations fluviales.

M. Robert Galley. C'est vrai !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Eh bien oui ! Nous voudrions toujours faire plus.

M. Bernard Deflesselles. Et mieux !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr !

Cependant, je ne suis pas d'accord sur son appréciation. Comme l'a souligné Mme la rapporteure, les chiffres montrent que la prévention des inondations

d'origine fluviale représente bien une priorité de ce budget. Il n'est que de voir les crédits consacrés à l'action de prévention transférée par les ministères de l'agriculture et de l'équipement dans le cadre du plan Loire grandeur nature, que certains d'entre vous connaissent.

M. Bernard Deflesselles. Oui !

Mme Nicole Bricq. Absolument !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ils se montent à 3,3 millions d'euros. Quant aux crédits de cette section budgétaire consacrés au service d'annonce des crues et de la protection des lieux habités, ils s'élèvent à 34,8 millions d'euros et ceux du fonds national de solidarité pour l'eau consacrés à la restauration des rivières et les zones d'expansion des crues à 19,2 millions d'euros. Enfin, les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement pour favoriser la couverture hivernale des sols et éviter un ruissellement trop fort – problème que les agriculteurs connaissent bien –, financées conjointement par le ministère de l'agriculture et le fonds national de solidarité pour l'eau, représentent 6,86 millions d'euros. Au total, les crédits affectés à la prévention des inondations sont donc en hausse de 12 % par rapport à 2001, soit deux fois plus que le budget de l'environnement.

Je précise, en ce qui concerne le service d'annonce des crues lui-même, que le comité interministériel d'aménagement du territoire du 9 juillet a décidé l'implantation de cinq nouveaux radars météo permettant la surveillance des pluies orageuses. Le coût de ce programme s'élève à 12 millions d'euros.

Au cours de ce même CIADT, il a également été décidé de créer à Toulouse un centre d'appui hydrométéo qui sera opérationnel en 2003 et regroupera vingt-quatre ingénieurs et techniciens. Je répons là à une question posée par M. Saumade. M. le président du groupe RCV ou M. Aschieri lui transmettra une réponse.

M. Bernard Charles. Bien sûr.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Par ailleurs, madame la rapporteure, rien n'interdit dans la loi du 13 juillet 1982 – je réponds, là encore, à une question de M. Saumade –,...

M. Bernard Charles. En effet.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... de déclarer deux fois l'état de catastrophe naturelle dans les communes qui subiraient deux fois de suite des crues exceptionnelles.

M. Saumade m'a demandé si les moyens de prévention et d'alerte engagés pour lutter contre les crues seront suffisants pour l'année prochaine. Personne évidemment ne peut prévoir le climat... Disons que je préférerais que ces crédits ne soient pas dépensés, car cela signifierait qu'il n'y a pas eu d'inondations.

Il m'a également demandé de lui préciser de quelle manière les collectivités pourraient intervenir sur les cours d'eau non navigables dont nous avons la responsabilité. Le projet de loi sur l'eau que nous aurons le plaisir, je l'espère, d'examiner avec vous à partir du 8 janvier 2002, permettra aux collectivités locales d'intervenir sur les cours d'eau et de les entretenir en se substituant aux propriétaires riverains défaillants. Comme je l'ai dit précédemment, elles peuvent d'ores et déjà le faire en cas d'urgence.

J'ai évoqué à l'instant la mesure prise pour favoriser la couverture hivernale des sols. Celle-ci explique la progression de 6 % des crédits du Fonds national de solidarité

pour l'eau. Celle-ci est financée par une légère augmentation du prélèvement sur les agences de l'eau. Cela dit, je vous rassure, madame la rapporteure, messieurs de l'opposition : ce petit prélèvement ne représente que 0,3 % du budget des agences de l'eau.

M. Jacques Pélissard. Pour elles, c'est beaucoup !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Non, ce n'est pas considérable pour elles, c'est même infime.

Il n'y a donc nulle crainte à avoir pour elles.

Si, comme je l'espère, nous adoptons bientôt une loi sur l'eau, nous aurons une période de transition. Le septième programme a été prolongé pour permettre cette transition sur la période 2002-2004. Bien entendu, le projet définira les critères de modulations géographiques et le programme d'intervention pour la huitième programmation.

Ce projet, dont nous reparlerons après les vacances de Noël, permettra de redonner au Parlement le rôle de définir le taux et l'assiette des redevances perçues par les agences de l'eau, comme cela a été fait pour la sécurité sociale.

M. Jacques Pélissard. Ce n'est pas une réussite !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est d'ailleurs un gouvernement de droite qui a proposé que tout ce qui relève de la solidarité nationale ou des impôts de toute nature soit examiné et voté par le Parlement. Cela me semble juste.

Vous y voyez, monsieur Kert, une recentralisation cachée, une étatisation.

M. Christian Kert. Quelque chose comme ça !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est vous, mesdames et messieurs les députés, qui votez l'impôt. C'est une grande avancée de la Révolution française, il y a tout de même plus de deux siècles. J'y vois une mise en conformité avec nos principes constitutionnels. C'est d'ailleurs le Conseil constitutionnel qui a jugé que ces redevances devaient être considérées comme des impositions de tout nature.

En ce qui concerne le Conseil supérieur de la pêche, madame la rapporteure, oui, des moyens supplémentaires ont été dégagés par l'Etat pour permettre de faire face à la diminution de la taxe piscicole. Il y a un petit peu moins de pêcheurs en France, de pêcheurs à la ligne, bien entendu. (*Sourires.*)

M. Bernard Charles. Restons sur ce terrain ! C'est mieux !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce n'est évidemment pas une discussion morale que nous avons là. Vous connaissez ces questions mieux que moi... Je vous laisserai donc la parole, si vous le souhaitez.

Une réflexion de fond est engagée pour définir les meilleures solutions pour l'avenir du Conseil supérieur de la pêche.

Il en est de même pour l'Office national de la chasse et un certain nombre d'établissements publics. Il y a moins de cotisants. La période électorale qui s'ouvre permettra peut-être aux uns et aux autres de définir leur politique dans ce domaine.

M. Suchod s'est inquiété des moyens consacrés à la police de l'eau. Le ministère de l'environnement les a accrus depuis quelques années. Ils s'élèveront en 2002 à

7,1 millions d'euros, soit presque quatre fois plus qu'en 1997. Il est vrai que les moyens humains consacrés à cette politique – environ 800 agents actuellement – semblent insuffisants et dispersés dans de trop nombreux services : directions départementales de l'agriculture et de la forêt, directions départementales de l'équipement, directions départementales des affaires sanitaires et sociales, service de la navigation et service maritime. On peut réfléchir avec vous, si vous le souhaitez, à des solutions susceptibles d'améliorer la synergie entre ces différents services.

Vous avez évoqué les pollutions d'origine agricole. Un rapport d'une mission d'inspection des finances, de l'équipement et de l'environnement a montré la fragilité du précédent programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Il était un peu décevant, je vous l'accorde, peut-être parce que le principe « pollueur-payeur », auquel nous tenons tous beaucoup ici, n'avait pas été assez mis en œuvre. L'efficacité environnementale a été jugée moyenne et le coût n'était pas ce qu'il fallait. Ce programme a été modifié en concertation avec les organisations professionnelles agricoles pour lui donner une meilleure assise juridique, et assurer l'accès des plus petites exploitations dans les zones prioritaires. Nous passons donc d'une logique systématique par la taille à une logique géographique par zones sensibles.

Toujours en matière de prévention et de pollution des eaux, le ministère de l'environnement a lancé depuis l'année 2000, conjointement avec le ministère de l'agriculture, un programme de réduction des polluants dus aux produits phytosanitaires. L'un des sujets importants du conseil des ministres de l'environnement qui s'est tenu hier à Luxembourg était d'ailleurs le contrôle et la maîtrise des produits phytosanitaires. Les actions mises en place permettent de renforcer le contrôle de leur utilisation. Sera mis en place à partir de 2003 un dispositif de contrôle obligatoire des pulvérisateurs agricoles. Les actions mises en place en régions concernent 125 bassins versants, dont 43 en Bretagne, puisque c'est dans cette région que l'on trouve les plus grosses pollutions d'origine agricole, qu'elles soient phytosanitaires ou dues aux engrais minéraux ou organiques, on pourrait en reparler très longuement.

La pollution marine, madame la rapporteure – l'*Erika*, l'*Ievoli Sun* –, a déclenché le plan Polmar et l'engagement de moyens financiers en augmentation continue. Nous avons débloqué 4,5 millions d'euros immédiatement, puis cette somme a été portée très rapidement à 85 millions d'euros. Aujourd'hui, il y a près de 152 millions d'euros pour lutter contre les pollutions marines. Le ministère de l'environnement a souhaité conserver une dotation de 1,5 million d'euros sur son propre budget pour prévenir encore plus rapidement toute crise.

Sur le plan communautaire, des démarches sont entreprises pour généraliser les navires à double coque. C'est un peu long, mais il en est malheureusement souvent ainsi en matière communautaire. Il pourrait être envisagé de créer un corps de garde-côtes européens. Dans une vie antérieure, j'avais même proposé que la marine nationale puisse servir...

M. Michel Bouvard. C'est une ancienne proposition du RPR !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Aussi ? C'est vrai que vous êtes un spécialiste du littoral, monsieur Bouvard ! (*Sourires.*)

M. Michel Bouvard J'ai fait mon service dans la marine ! C'est l'exotisme, pour un Savoyard !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'en viens à la prévention des risques naturels.

M. Christian Kert. Ah !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mme la rapporteure et M. Saumade en ont aussi beaucoup parlé, monsieur Kert.

Pour les inondations, l'objectif est de 5 000 plans de prévention en 2005, mais ce ne sera qu'un début, car plus de 11 000 communes peuvent être concernées. Il faut donc continuer au-delà de 2005.

A ce jour, 4 800 dossiers communaux synthétiques, qui sont les outils permettant d'indiquer, par commune, la nature et l'importance des risques naturels et technologiques et les moyens d'y faire face ont été réalisés, 1 000 dossiers supplémentaires sont en cours d'élaboration, et l'objectif de 10 000 dossiers communaux synthétiques en 2005 devrait être respecté.

Les moyens mis en œuvre pour la politique de prévention des risques ont été augmentés de 300 % depuis 1993 – vous voyez que, parfois, je change d'année de référence. Ils sont passés de 3 millions d'euros à 12 millions d'euros, dont 7,6 millions d'euros pour les plans de prévention des risques, dont je reparlerai plus tard. La loi de finances rectificative de 1999 a prévu jusqu'au 1^{er} décembre 2006 l'élaboration de plans de prévention des risques financés pour moitié par le fonds de prévention des risques naturels majeurs, à hauteur du montant inscrit sur le budget général. Ainsi, 15,2 millions d'euros sont consacrés chaque année au plan de prévention des risques.

J'en viens au drame de Toulouse.

Le Premier ministre, le 28 septembre, à la préfecture de Toulouse, a souhaité qu'au-delà des crédits débloqués très rapidement pour gérer immédiatement, de façon humanitaire, pourrait-on dire, les problèmes d'habitat, de locaux scolaires et les problèmes sanitaires évidemment, d'autres mesures soient prises. Ainsi, je vous proposerai près de 10 millions d'euros de moyens supplémentaires dans quelques instants par un amendement.

Presque tout le monde, Mme la rapporteure, M. le rapporteur, M. Billard, M. Paul, M. Deflesselles, Mme Bricq, s'est interrogé sur cette catastrophe, et, par exemple, sur le renforcement du contrôle des installations classées. Nous faisons un premier pas avec cent postes supplémentaires d'inspecteur des installations classées, mais il en faudrait le double.

M. Bernard Deflesselles. Effectivement !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce n'est pas encore suffisant, je suis d'accord avec vous. Cela dit, monsieur Deflesselles, puisque vous nous avez parfois chatouillés sur ce point...

M. Bernard Deflesselles. Pas là-dessus !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... ils étaient 732 en 1993, et 743 en 1997, soit, 11 de plus en quatre ans.

M. Bernard Charles. C'est peu !

Mme Nicole Bricq. Il faut le dire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En 2002, il y en aura plus de 1 050. On voit qu'il fait un effort.

J'en arrive aux CHSCT.

Je suis allé trois fois à Toulouse, je suis allé à Saint-Fons près de Lyon, au Grand-Quevilly près de Rouen – ce n'est pas très loin de chez vous, monsieur Paul, et vous étiez là aussi – à Dunkerque, où il y a une grande plateforme de pétrochimie.

Les syndicats nous ont dit à chaque fois que le rôle des CHSCT devrait être renforcé, et c'est vrai.

Nous avons proposé, et les DRIRE étaient d'accord, qu'il y ait plus de relations entre des organismes qui ont d'une certaine manière la même vocation, même s'ils n'ont pas la même fonction dans les mêmes lieux : les CHSCT et les DRIRE.

Nous allons rechercher les voies d'une coopération renforcée avec les installations classées et l'inspection du travail, monsieur Paul. Mme Guigou et moi-même avons d'ailleurs demandé au directeur des relations du travail et au directeur de la prévention des pollutions et des risques de nous présenter rapidement des modifications qui pourraient faire partie de la loi sur la sécurité industrielle dont a parlé le Premier ministre le 28 septembre dernier à Toulouse. Pour préparer ce texte, des débats auront lieu dans toutes les régions de France dans la deuxième quinzaine du mois de novembre. Tout le monde pourra y participer.

J'ai été très frappé par les réactions des gens que j'ai rencontrés, les membres d'associations, les élus que vous êtes, mais aussi les riverains, les syndicats et même la presse. Il y a un véritable débat de société.

Vous avez beaucoup insisté, madame Bricq, sur le fait qu'il ne fallait pas se contenter une fois de plus de s'agiter et de faire de beaux discours. Le Premier ministre, l'ensemble du Gouvernement et moi-même avons été frappés par les attentes de nos concitoyens et la créativité de leurs propositions concernant par exemple la relation entre l'habitat, l'urbanisme et les usines à risques, ou même le risque industriel interne, car vous l'avez dit, monsieur Paul, monsieur Billard, les premiers touchés sont bien sûr les travailleurs de ces usines.

Il n'y a peut-être pas eu de notre part et de la part de certains élus suffisamment d'informations, de consultations, d'exercices avec les populations riveraines des sites Séveso. C'est un vrai débat de société. Nous vivons maintenant avec ce risque industriel. Il faut être dans la société de la sécurité et du risque industriel.

On aura beau accumuler les directives, les lois, les règlements, qui sont nécessaires, on aura beau accumuler des technologies, des automatismes pour vérifier les sécurités dans les industries à risque, et c'est nécessaire aussi, nous n'aurons une vraie sécurité que lorsque les citoyens, les travailleurs, les riverains, les élus, tout le monde sera conscient qu'il y a un vrai problème. C'est ce que j'appelle la croissance du taux d'adhésion à la démocratie qui permettra d'améliorer la sécurité. La vigilance en matière de risque industriel, ce n'est pas une fois de temps en temps, lorsqu'il y a des débats parlementaires sur le risque, c'est tous les jours.

Le ministère de l'environnement est-il un instrument suffisamment pertinent pour répondre aux risques majeurs, monsieur Kert ? Oui, bien sûr. Dans le passé, il y a eu Haroun Tazieff, en 1984, Gérard Renon en 1988. Il ne m'appartient pas de décider de la composition du Gouvernement. Cela dit, et ce n'est pas assez connu de nos populations, le ministre de l'environnement ne s'occupe pas seulement de la nature, il est aussi responsable du risque industriel. Par conséquent, je me sens responsable du risque industriel, comme on l'a vu, dramatiquement depuis Toulouse, mais aussi des inondations. Je me

suis impliqué totalement et je continuerai à le faire. Nous essayerons de présenter un projet de loi, en collaboration et concertation avec tout le monde.

La coordination du risque industriel est donc exercée par ce ministère. C'est intéressant, puisque comme un grand nombre d'entre vous l'ont dit, on met l'accent, aussi sur la prévention et pas simplement sur la réparation, et il y a des progrès à accomplir pour que notre société soit plus forte vis-à-vis des catastrophes technologiques ou naturelles.

Je passe à un autre sujet que connaît bien M. Blazy, mais dont ont parlé aussi Mme la rapporteure, Mme Bricq et M. Deflesselles : les nuisances sonores, et pas uniquement aéroportuaires.

M. Michel Bouvard. Très bien ! Il y a aussi les trains de marchandises !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'ai indiqué dans ma présentation initiale que ce budget consacrait à cette politique près de 13 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Vous demandez qu'il y ait des moyens supplémentaires ? Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas assez et je compte sur vous pour l'an prochain. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Bernard Deflesselles. On va s'en occuper ! On vous prend au mot !

M. Antoine Carré. Ne soyez pas défaitiste, monsieur le ministre !

M. Michel Bouvard. Il faut déjà consommer les crédits votés par le Parlement !

Mme la présidente. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous développons les moyens d'information et d'études par l'intermédiaire du centre d'information et de documentation sur le bruit et du conseil national du bruit, dont M. Blazy est le président, nous attribuons des subventions aux collectivités publiques dans le cadre de la mise en œuvre de politiques urbaines, nous poursuivons le plan de résorption des points noirs, du bruit routier et ferroviaire.

M. Michel Bouvard. Ah !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a un volet de prévention, mais aussi un volet de rattrapage.

Pour la prévention : généralisation des revêtements peu bruyants, traitement systématique des nuisances sonores provoquées par les voies d'accès aux infrastructures nouvelles, possibilité pour les maires de décider un couvre-feu pour les poids lourds en traversée d'agglomération. Vous pouvez le faire, vous qui êtes souvent élus locaux, y compris dans les montagnes, monsieur Bouvard.

M. Michel Bouvard. Pour les trains aussi ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Pour le rattrapage, le Gouvernement a lancé un programme de recensement des zones fortement exposées au bruit : mesures d'isolation à la source avec des murs anti-bruit, isolation des logements. L'objectif est de traiter 200 000 logements en dix ans. Le montant des interventions de l'ADEME pour traiter les nuisances sonores aux abords des aéroports s'élève à 24 millions

d'euros, compte tenu des disponibilités existantes : A 17 millions d'euros de dotation et 7 millions d'euros disponibles, soit un montant identique à 2001.

Je ne veux pas ergoter trop longtemps, mais vous vous souvenez que, en tant que député, j'avais déposé une proposition de loi pour essayer d'obtenir le couvre-feu la nuit. Je ne désespère pas, madame Bricq, que nous y arrivions un jour à Roissy.

Mme Nicole Bricq. Moi non plus !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a eu de grands débats, il y en aura encore.

Mme Nicole Bricq. Nous y arriverons avant la fin de la législature ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous pouvons y arriver, avec votre aide, madame Bricq. Je suis d'accord avec vous et avec M. Blazy.

En tout cas, j'ai repris un certain nombre des propositions de la CNUSA, créée il y a deux ans, et, par exemple, plafonné le bruit à 85 décibels la nuit pendant sept heures consécutives pour l'ensemble des dix grands aéroports. C'est un moindre mal, mais nous pouvons aller plus loin.

M. Blazy m'a interrogé sur le nouvel aéroport. (*Exclamations sur plusieurs bancs.*) Il y a eu un débat, M. Zemor a publié un rapport la semaine dernière, vous l'avez peut-être lu.

Spontanément, et même après étude, je ne suis pas favorable à la création d'une nouvelle plate-forme... Pourquoi d'ailleurs parler de troisième plate-forme comme si l'aéroport devait absolument être en Ile-de-France ou à côté ?

Je crois qu'il peut y avoir une stratégie aéroportuaire d'ensemble...

M. Michel Bouvard. Avec Saint-Exupéry !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... qui intègre, par exemple, Saint-Exupéry, monsieur Bouvard, mais aussi l'aéroport de Nice et celui de Marseille, et Notre-Dame-des-Landes pour les gens qui sont à l'Ouest, Lille-Lesquin... Y en a-t-il encore d'autres dans la salle ? (*Sourires.*)

Mme la présidente. Montpellier-Méditerranée !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si vous voulez, madame la présidente.

Les stratégies aéroportuaires peuvent être régionales, elles ne sont pas uniquement parisiennes ou franciliennes.

D'autre part, on peut envisager une politique de régulation du transport aérien car la croissance du trafic pose de graves problèmes en termes d'effet de serre ou de destruction de la couche d'ozone.

Il est aussi envisageable – je l'ai même évoqué avec M. Gayssot au cours d'un conseil informel « Environnement-transport », il y a un mois, à Louvain-la-Neuve – de taxer le kérosène au niveau communautaire. Ce n'est pas possible tout de suite, mais cela pourrait se faire dans les années qui viennent.

On peut également favoriser le transfert vers le TGV des déplacements à courtes et moyennes distances. Regardez ce qui se passe sur Paris-Marseille ou Paris-Bruxelles. Qui va prendre l'avion, maintenant ? Plus personne, ou presque. On met quelques heures pour aller à Marseille, moins de deux heures pour aller à Bruxelles. C'est formi-

dable ! En Europe, pour tous les trajets en TGV qui ne dépassent pas trois heures ou trois heures et demie de gare à gare, ça ne vaut pas le coup de prendre l'avion.

Je pourrai aussi évoquer la nécessité d'une plus grande maîtrise des nuisances sonores la nuit, ou encore le développement des plates-formes aéroportuaires à l'échelle nationale et même européenne.

Je n'en dirai pas plus parce que, maintenant, le Gouvernement réfléchit.

M. Bernard Deflesselles. Ah !

M. Michel Bouvard. Tout arrive !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Eh oui ! Il avait fait une commande de débat public. Depuis un an, ce débat public a eu lieu, qui a été très long, très fructueux, très contrasté, comme vous avez pu le voir dans vos régions. Tout le monde a pu s'exprimer, avec des avis parfois divergents. Une décision du Gouvernement interviendra dans quelques semaines.

Un mot sur l'ADEME, puisque beaucoup d'entre vous en ont parlé, dont Mme la rapporteure pour avis, M. Suchod, M. Saumade, M. Deflesselles. Ce dernier a fait allusion à un article paru, je crois, dans *Le Figaro*...

M. Bernard Charles. Forcément, c'est ce qu'il lit !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... et, plus précisément, dans les pages saumon du *Figaro*.

M. Bernard Deflesselles. *Le Figaro* du 28 mai, pour être tout à fait précis.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Disons-le, cet article était une attaque politique.

M. Michel Bouvard. On ne peut pas dire que la Cour des comptes fasse des attaques politiques ! C'est inouï de dire des choses pareilles. C'est indécent.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette attaque dont a fait l'objet l'ADEME n'était pas vraiment honnête et tout à fait injuste. J'y ai répondu dans ma présentation générale. J'ai expliqué les raisons de la baisse de ses dotations budgétaires pour cette année et pour l'année prochaine, ce qui n'affecte pas, j'y insiste, ses capacités d'intervention. Je ne vais donc pas revenir sur cette polémique, que je considère comme close. Mais je tiens à dire très clairement – après Mme Voynet, qui à l'époque avait très clairement répondu à cette attaque – qu'il n'y a eu aucune malversation...

M. Jacques Pélissard. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Michel Bouvard. Ce que nous avons dit, c'est qu'il y avait une mauvaise gestion, c'est tout !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si, si, cela a été insinué. Et M. Deflesselles a fait allusion à la presse.

M. Bernard Deflesselles. J'ai dit que c'est la presse qui l'avait dit !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oui, mais vous semblez... Enfin, bon, vous étiez peut-être dans votre rôle, mais vous devriez quand même faire attention.

Certains ont également émis une critique concernant la désaffectation des taxes autrefois perdues par l'ADEME. Ce débat récurrent depuis 1999 n'a plus lieu d'être. Je le

répète, le Gouvernement a souhaité marquer un engagement fort de sa politique environnementale en inscrivant dans le budget de l'Etat les crédits de l'ADEME. Cette inscription budgétaire correspond à un principe d'unité budgétaire et est d'ailleurs conforme à la logique de la réforme de l'ordonnance sur laquelle nous sommes pratiquement tous d'accord ici.

M. Michel Bouvard. Mais vous fauchez le produit de la TGAP pour financer les 35 heures !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En ce qui concerne le fonctionnement de l'ADEME, je rappelle qu'elle a passé un contrat de plan avec l'Etat, qui définit trois axes prioritaires : développer une économie du déchet à haute qualité environnementale, pour respecter l'échéance de 2002 - et 152 millions d'euros y seront consacrés ; accroître son effort en matière de maîtrise de l'énergie afin de respecter nos engagements internationaux, ceux du protocole de Kyoto que connaît bien Mme Perrin-Gaillard, mais d'autres également - 152 millions d'euros y seront consacrés ; et troisièmement, intervenir dans le domaine de la qualité de l'air - 106,7 millions d'euros y seront consacrés.

M. Billard est intervenu au sujet de la qualité HQE pour tout le monde. Eh bien figurez-vous que pas plus tard que cet après-midi j'étais en conversation avec Mme Marie-Noëlle Lienemann...

M. Bernard Deflesselles. Mais c'est incroyable, il parle avec tout le monde !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... qui s'occupe du logement, et notamment du logement social, auquel elle est très attachée. Elle sera très bientôt en mesure, avec moi et avec l'ensemble du Gouvernement, d'annoncer des initiatives en matière de HQE. Tout le monde doit pouvoir en bénéficier, pas simplement les personnes qui sont propriétaires d'un petit pavillon et qui en ont les moyens. Mais je lui laisse la primeur de ses interventions et de sa communication.

M. Michel Bouvard. Quelle générosité !

M. Bernard Deflesselles. Quel bel exemple !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais sachez que la haute qualité environnementale n'est pas réservée aux riches, ni d'ailleurs à qui que ce soit. Il faut pouvoir utiliser la qualité des matériaux pour faire du mieux climatique, du vivre mieux en dépensant moins, notamment pour le chauffage et l'éclairage. C'est possible en investissant un peu plus au départ.

Vous avez également souhaité, monsieur Billard, des précisions sur les initiatives internationales que pourrait prendre la France en matière de lutte contre le réchauffement de la planète. Eh bien, pas plus tard que la semaine prochaine, nous allons de nouveau, avec d'ailleurs un ensemble de parlementaires dont Mme Perrin-Gaillard, nous rendre à Marrakech pour continuer à renforcer politiquement et juridiquement les accords que nous avons passés à Bonn avec l'ensemble de la communauté internationale... sauf les Etats-Unis. Mais la porte est toujours ouverte, et j'ai bon espoir de convaincre nos amis américains...

M. Michel Bouvard. C'est cela, nous allons les convaincre !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... d'adhérer au protocole de Kyoto. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Monsieur Pélissard, monsieur Saumade, vous avez parlé des déchets. Je sais, monsieur Pélissard, quel est votre engagement dans ce domaine. D'ailleurs, j'étais avec vous à La Baule récemment...

Mme Yvette Benayoun-Nakache. C'est fou comme il voyage ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... non pas pour y passer des vacances, mais à l'occasion des assises nationales qui étaient consacrées à ce thème.

M. Michel Bouvard. Vous avez eu raison d'aller à La Baule. Les journées parlementaires du RPR s'y sont tenues l'an dernier ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oui, mais ces manifestations-là, je ne m'y rends pas, monsieur Bouvard.

En ce qui concerne les déchets, le Gouvernement a défini différents axes. D'abord, il faut faciliter l'organisation des missions des collectivités. Cela s'est concrétisé dans la loi sur l'intercommunalité dite loi Chevènement. Ensuite, le régime fiscal a été adapté dans le cadre de la loi de finances de 1999 ; une cellule de recueil et de diffusion d'informations a été mise en place ; le niveau des interventions de l'ADEME a été considérablement renforcé dans la durée. Ainsi, la maîtrise de l'évolution de la production des déchets se poursuit, même si, monsieur Pélissard, c'est là que nous avons été le plus faibles. Nous aurions souhaité que le seuil d'un kilo par jour et par personne ne soit pas dépassé. Malheureusement, il l'est. Je reconnais que c'est là notre plus grande faiblesse.

Mais, pour le reste, vous savez ce que je pense des inconvénients d'une incinération excessive. Il conviendrait - vous l'avez souhaité et je le souhaite aussi - que nous réfléchissions ensemble sur les nouveaux procédés fondés sur l'utilisation du biogaz et la sélection des déchets fermentescibles. D'ailleurs, monsieur Pélissard, permettez-moi de vous dire très amicalement que, d'un côté, vous dites qu'il y a trop de taxes, trop de règlements, mais d'un autre côté, vous souhaitez finalement un renforcement, d'une certaine manière, des taxations et des réglementations en matière de déchets.

M. Jacques Pélissard. J'ai parlé d'une meilleure affectation des ressources.

Mme Nicole Bricq. Mais pour les affecter, il faut d'abord les prélever !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous avez notamment parlé de la TGAP. Si vous pouvez nous aider, maintenant ou l'an prochain, à reprendre la question de la TGAP, en vue de l'accroître et peut-être de réviser son périmètre...

M. Michel Bouvard. L'an prochain, nous nous en occuperons nous-mêmes !

M. Jacques Pélissard. Oui, c'est plutôt vous qui nous aiderez !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je ne crois pas, mais c'est un autre problème, je ne veux pas en discuter ici.

Mme Nicole Bricq. Laissez les électeurs en décider, monsieur Pélissard.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En l'an 2000, seulement trois millions de tonnes de déchets étaient stockées dans des sites de

compostage. Il est probable que l'objectif de ne mettre en décharge en 2002 que les déchets ultimes ne sera pas tout à fait atteint. Je redis avec vous qu'il faudra modérer la croissance de notre quantité de déchets ménagers, actuellement supérieure à un kilogramme par jour et par personne.

M. le rapporteur Suchod et Mme Perrin-Gaillard ont voulu évoquer Natura 2000. Je tiens à les rassurer, après la décision du Conseil d'Etat d'annuler partiellement l'inscription d'un certain nombre de sites.

M. Bernard Deflesselles. Une décision sévère !

M. Michel Bouvard. « Excès de pouvoir et défaut de concertation », a jugé le Conseil d'Etat.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le 20 septembre, M. Vaillant avait réuni les préfets. A cette occasion, il m'a invité à leur parler et je leur ai dit qu'il fallait remettre l'ouvrage sur le métier en vue de simplifier la réglementation. Mesdames et messieurs de l'opposition, vous vous souvenez que ce que l'on peut appeler le décret Barnier est paru en 1995, qui organisait la procédure concernant Natura 2000.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas là qu'est le problème.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Un peu quand même, monsieur Bouvard. Dans quelques jours paraîtra un nouveau décret de procédure qui permettra d'être aussi efficace tout en étant source de moins de contentieux.

M. Michel Bouvard. On n'a pas respecté le décret !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. On ne l'a pas respecté parce qu'il y avait une petite fragilité sur le plan du contentieux. La moindre association ou la moindre commune qui n'était pas consultée pouvait se plaindre de ne pas l'avoir été.

M. Michel Bouvard. L'Association nationale des élus de la montagne n'est pas la moindre des associations !

Mme la présidente. Monsieur Bouvard, le ministre répond aux interventions précédentes. Nous n'en sommes pas aux questions.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les élus de la montagne sont souvent consultés, monsieur Bouvard.

Le décret de procédure paraîtra, donc, dans quelques jours, et le décret de gestion pour Natura 2000 dans quelques petites semaines.

Mme la rapporteure pour avis a parlé de la qualité de l'air, thème sur lequel elle a d'ailleurs rédigé un rapport. La reconquête de la qualité de l'air, notamment en milieu urbain, est évidemment un objectif prioritaire de la politique environnementale du Gouvernement. Il faut aller vers une réduction de toutes les émissions polluantes. Quelques plans de protection de l'atmosphère – très peu : Valenciennes, Saint-Etienne, notamment – seront prochainement soumis à enquête publique. J'ai déjà parlé de la réduction de la pollution d'origine industrielle. Lors du conseil des ministres du 21 juin dernier a été fixé l'objectif d'une réduction de moitié entre 2000 et 2005, notamment pour les métaux toxiques tels que le plomb, le cadmium ou le mercure. De nombreuses mesures techniques ont été prises pour lutter contre la croissance des nuisances par les transports routiers de marchandises et de voyageurs – dont on a vu un exemple dramatique la semaine dernière encore. Une fiscalité plus écologique devrait bientôt compléter toutes ces mesures.

M. Christian Kert. Ah !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais des incitations fiscales à l'utilisation de carburants propres figurent déjà, je l'ai dit tout à l'heure, dans la première partie de la loi de finances.

On pourra généraliser d'autres moyens, par exemple les bus fonctionnant au GPL. Cela prendra un peu de temps, parce qu'il faut renouveler toute la flotte, ce qui nécessite à peu près une quinzaine d'années, quelle que soit la grosseur de la collectivité ou du syndicat. Il y a aussi les piles à combustible. C'est intéressant, mais on est encore au niveau de la recherche – ou de l'esbroufe, de la part de certains constructeurs automobiles étrangers, qui font des effets d'annonce. Mais enfin, on verra. Il y a également la poursuite du programme Véloroute, et des différents plans de déplacements urbains, notamment à Paris. Je salue d'ailleurs le courage dont fait preuve sa municipalité dans sa tentative de lutter contre la pollution urbaine.

M. Michel Bouvard. C'est vrai qu'on a bien progressé !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame Bricq, j'ai déjà répondu à beaucoup de vos questions.

Mme Perrin-Gaillard a évoqué la formation des naturalistes, sujet très important. J'en discutais d'ailleurs avec Mme la rapporteure pour avis. Les formations universitaires, ou même scolaires, transversales ont tendance à disparaître sous prétexte de spécialisation – biologie moléculaire par-ci, autres énergies par-là. Dans ces conditions, la systématique, comme l'avez dit, tend à disparaître, ainsi que la géographie physique.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je déplore que cette formation soit en diminution dans les filières classiques. Mon ministère cherche à renforcer les équipes de recherche existantes par l'intermédiaire de programmes ou d'appels d'offres de recherche et par l'attribution, sur le fonds de gestion des milieux naturels, de moyens de gestion des écosystèmes. Le savoir naturaliste est encore vivant chez les bénévoles des associations, vous l'avez dit. J'espère qu'il le restera encore et nous les soutenons.

M. Bernard Deflesselles. Mais ils vieillissent !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il est aussi vivant au Muséum d'histoire naturelle, qui est en cours de réforme. Avec de nouvelles nominations, ce bel établissement se verra renforcé dans son rôle de conservation des collections, lesquelles sont parfois un peu fragiles.

Je termine par vous, madame la présidente. (*Sourires.*) Vous avez posé des questions, et vous avez eu raison, sur le conservatoire du littoral. Notre stratégie à long terme – qui a été confirmée par le rapport Louis Le Pensec –, a bien sûr été définie après discussion avec les collectivités locales en fonction de secteurs d'intervention prioritaires. Les interventions progressives, souvent négociées à l'amiable, devraient permettre le maintien du tiers naturel des côtes françaises. L'objectif de 200 000 hectares affiché dans le rapport de M. Le Pensec doit être maintenu. Pour 2002, la dotation du conservatoire s'élève à 19,27 millions d'euros. Vous appelez de vos vœux, madame la présidente, la possibilité de disposer des dépendances du domaine public maritime. C'est un des points forts du rapport de M. Le Pensec. Cette évolution

est souhaitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre, pour votre conclusion comme pour l'ensemble de vos propos.

Nous en arrivons aux questions. Je vous demanderai, mes chers collègues, d'être tous très respectueux de la durée de deux minutes qui est fixée pour l'exposé de chaque question.

M. Bernard Deflesselles. Nous serons aussi concis que M. le ministre ! (*Sourires*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, je pose cette question au nom de mon collègue Christian Martin. Je le précise, parce que, comme je suis chargé d'un rapport sur l'enfouissement des lignes à très haute tension pour le compte de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, je ne voudrais pas qu'il y ait interférence.

Notre collègue Christian Martin pose une question qui concerne l'électricité. Il entend soulever le problème du temps excessif que met le Gouvernement à prendre les décrets nécessaires à l'application des lois.

Il nous rappelle qu'à la demande de M. Barnier, quand il était ministre de l'environnement, le Parlement a adopté une disposition concernant les paysages et les lignes électriques. Selon l'article 91 de la loi du 2 février 1995 constituant désormais l'article L. 572-1 du code de l'environnement, il est ainsi interdit de construire des lignes électriques dans les zones d'habitat dense. Mais, nous rappelle-t-il, cette disposition n'est pas toujours appliquée, faute de décret précisant ce que l'on entend par « dense ».

Première série de questions : le Gouvernement a-t-il des indications à donner sur le contenu de ce futur texte réglementaire et sur la date de sa parution ? Il serait souhaitable de ne pas trop tarder. En effet, avoir de beaux paysages exige des efforts constants et implique des obligations pour tous, y compris pour les opérateurs électriques.

En deuxième lieu, M. Martin souhaite faire observer que ces lignes sont trop souvent aériennes, qu'elles vieillissent. Ainsi, non seulement elles deviennent fragiles et conduisent à des coupures de courant, mais elles enlaidissent nos villes et nos campagnes.

Dans notre pays, pour le pourcentage de lignes en souterrain, nous sommes nettement en retard par rapport à l'Europe du nord. Pour nos lignes de distribution, ce pourcentage n'est que de 29 % contre, par exemple, 70 % en Allemagne. Et M. Martin d'insister sur le fait que cette situation, qu'il conviendrait de ne pas perpétuer dans un pays réputé pour son goût, est dramatique pour la continuité du service public. Il fait bien entendu référence aux tempêtes.

Pour conclure, il devient donc essentiel que le Gouvernement élabore un programme volontariste d'enfouissement des lignes dans l'objectif de moderniser nos réseaux, aussi bien dans un but esthétique qu'en vue de la sécurité du public et de la sûreté de la distribution. M. Martin vous demande de bien vouloir préciser votre position sur ces deux questions.

Mme la présidente. Monsieur Kert, je vous rappelle

simplement, à vous comme à l'ensemble des collègues ici présents, que vous devez poser des questions en votre nom propre et non pour le compte d'un collègue.

M. Christian Kert. C'était tout à fait exceptionnel, madame la présidente.

Mme la présidente. Absolument. Je ne vous ai d'ailleurs pas interrompu. Je voulais simplement vous rappeler cette règle.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Kert, je dois vous dire, à vous comme à M. Martin, que nous poursuivons une politique de limitation des lignes électriques aériennes, notamment après ce que j'appelle plutôt, quant à moi, les ouragans de l'hiver 1999.

L'annexe au contrat d'entreprise 1997-2000 signé le 22 mai 1997 avec EDF comportait, pour la période considérée, un certain nombre d'engagements quantitatifs. Je vous les rappelle.

Pour la moyenne tension, EDF s'engageait à respecter un niveau d'enfouissement de 90 %. Pour la haute tension, le recours accru aux souterrains était prévu, en respectant en moyenne, sur l'ensemble des ouvrages nouveaux, une part de 20 % des circuits en souterrain.

Nous avons réalisé un bilan à la fin de l'année 2000. En compensation des 212 kilomètres de lignes à haute et très haute tension construits en aérien en 2000, 353 kilomètres de lignes aériennes à haute et très haute tension ont été démontés et 16 kilomètres ont été enfouis, dont 4 kilomètres aux abords des postes eux-mêmes.

En moyenne tension, 94 % des lignes nouvelles ont été construites en souterrain et 70 % des ouvrages neufs en basse tension l'ont été également en techniques discrètes.

Enfin, le projet d'accord pour la période 2001-2003 a des ambitions encore plus fortes, puisque, à la suite de ces ouragans de décembre 1999, nous avons pour objectif de faire converger, comme vous l'avez souhaité vous-même, ainsi que M. Martin, les préoccupations de sécurisation et celles d'ordre esthétique. Dans ce nouveau contexte, nous allons activer l'élaboration des mesures réglementaires auxquelles renvoie l'article L. 572-1 du code de l'environnement, qui interdit la pose de nouvelles lignes électriques aériennes à basse et moyenne tension dans les zones d'habitat dense.

Mme la présidente. La parole est à M. André Aschieri, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. André Aschieri. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre sur un problème que vit actuellement la côte méditerranéenne, à savoir le développement de la *Caulerpa taxifolia*.

Cette *Caulerpa taxifolia*, aussi appelée algue tueuse, est apparue en 1984 au pied du rocher de Monaco - on la soupçonne même d'être issue des aquariums du musée océanographique. Depuis, elle a colonisé la côte, au large du Var et des Alpes-Maritimes. Partie de quelques mètres carrés, elle approche les 10 000 hectares, ce qui est énorme. Elle perturbe toute la chaîne alimentaire, menace la flore et la faune marine. Les posidonies, notamment, disparaissent, qui sont une richesse de la Méditerranée.

Quelles dispositions, monsieur le ministre, figurent-elles au projet de budget 2002 pour stopper ce développement important ?

Des process expérimentaux pourraient être mis en œuvre pour lutter contre cette prolifération de l'algue, à l'instar de ce qui va se passer dans quelques semaines

dans la baie de Cannes, autour des îles de Lérins – Sainte-Marguerite et Saint-Honorat –, où un nouveau procédé va être expérimenté au moyen du sulfate de cuivre. Jusqu'à présent, tout ce qui a été essayé a échoué. Il semblerait que le sulfate de cuivre soit un élément capable d'éradiquer l'algue tueuse.

Des moyens sont-ils disponibles, monsieur le ministre, pour encourager et soutenir ces actions? Pensez-vous nous indiquer rapidement quelles mesures sont envisagées, afin que l'Etat démontre sa détermination à combattre le phénomène?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Permettez-moi d'évoquer un souvenir personnel: il m'est arrivé de plonger en Méditerranée, dans la région de Nice, et j'ai pu constater la progression de la *Caulerpa taxifolia* au fil des années et parallèlement la disparition de la flore magnifique qui existait dans ces eaux. Le journal *Le Monde* vient d'ailleurs de fournir des éléments très inquiétants en publiant une carte des taches d'expansion de cette algue.

L'action de l'Etat se fonde sur les décisions adoptées par le comité interministériel de la mer de 1998, sur proposition du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Depuis le 1^{er} février 1999, le comité de pilotage du plan d'action interministériel s'est réuni six fois et le conseil scientifique deux fois, et diverses réunions techniques se sont également tenues.

Dans le cadre du volet recherche du plan d'action, un programme d'étude d'environ 3 millions de francs, 460 000 euros, a été mis en œuvre en collaboration avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Sept pistes de recherche ont été lancées, cinq pour étudier les impacts de l'expansion de cette algue sur les écosystèmes, et deux pour étudier ses impacts socio-économiques. On devrait disposer, avant la fin de cette année 2001, de quelques informations sur les conclusions de ces travaux.

Par ailleurs, en 2001, mon ministère a obtenu des autorisations de programme pour 2 millions de francs pour soutenir le reste du plan d'action décidé en avril 1998. Nous avons financé, par exemple, une recherche relative à l'origine et à la diversité génétique des populations méditerranéennes de cette algue, pour 800 000 francs. Nous avons participé, avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, au financement de 50 000 dépliant pour sensibiliser les usagers de la mer en vue de les inciter à mettre un terme à des pratiques à risque susceptibles de contribuer à l'expansion de cette algue. Enfin, en marge du plan d'action interministériel, nous avons soutenu le parc national de Port-Cros afin de l'aider à détruire, dès leur installation, les boutures de *Caulerpa taxifolia*.

Ce plan, qui a débuté en 1998, était prévu pour cinq ans. Un bilan sera donc dressé en 2003, et j'espère que le gouvernement qui sera en place à ce moment-là pourra déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre cet envahissement, si cela s'avérait nécessaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Carré, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se trouve confronté à un problème de financement particulièrement préoccupant. On peut trouver dans la conjugaison de trois facteurs une explication à cette situation.

Tout d'abord, à sa traditionnelle mission de police de la chasse, l'office s'est vu ajouter de nouvelles compétences, des compétences en matière d'étude et de recherche sur la faune sauvage et ses habitats mais également en matière d'expertise et d'appui technique auprès des acteurs locaux ou encore de police environnementale. Ces missions se révèlent, certes, utiles et en cohérence avec la loi chasse du 26 juillet 2000 mais leur réalisation ne s'est pas accompagnée d'un financement supplémentaire.

A cette première explication s'ajoute le coût entraîné par la prochaine fonctionnarisation des agents de l'office, compliquée par l'application des 35 heures. A périmètre constant, ce changement de statut représentera une dépense annuelle supplémentaire estimée à 11 millions de francs.

Enfin, dernier élément d'explication, l'obligation imposée à l'office par la loi de juillet 2000 de compléter le volet théorique de l'examen du permis de chasser par des épreuves pratiques.

Cette réforme devrait mobiliser trente examinateurs à temps plein et représente un coût annuel de 14 millions de francs alors même que le passage de l'examen ne génère qu'une recette de 4 millions de francs.

Trouvez-vous normal, monsieur le ministre, que le Gouvernement ne participe pas au financement de l'office dont le budget général s'élève à 592 millions de francs pour 2002?

Trouvez-vous juste que ce soit aux chasseurs de payer en quasi-totalité, par leur redevance, les fonctionnaires de l'office ou encore certaines missions – je pense, par exemple, à la réalisation d'études sur des espèces protégées – directement commandées par votre ministère ou enfin le passage d'un examen national, alors que ces mêmes chasseurs ne sont plus majoritaires au sein du conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage?

Je souhaiterais savoir ce que vous comptez faire, monsieur le ministre, pour assurer le financement pérenne de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage afin que cet établissement public continue à remplir ses missions et que les redevances versées par les chasseurs ne soient pas utilisées pour régler des dépenses qui incombent à l'Etat?

M. Michel Bouvard Très bien!

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les recettes traditionnelles – redevances cynégétiques et droits d'inscription à l'examen – de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage baissent régulièrement chaque année, vous l'avez dit, d'à peu près 1,7 million d'euros. La raison en est la diminution du nombre de chasseurs – environ 2 % de moins par an – et le plafonnement du montant des redevances cynégétiques et du droit d'examen.

Le plafonnement a été maintenu, notamment au regard de l'importance du fonds de roulement et des réserves de l'office. En effet, les réserves étaient de 91 millions d'euros au 31 décembre 2000, soit, après déduction des immobilisations nettes, un fonds de roulement de 74 millions d'euros, ce qui reste assez important. Parallèlement, les compétences de l'office, élargies à la faune sauvage, ne sont plus limitées à la faune chassable, alors que l'indemnisation des dégâts du gibier a été transférée aux fédérations départementales des chasseurs. En outre, la formation à l'examen du permis de chasser relève des

fédérations tandis que l'office fait passer les épreuves théoriques et pratiques. C'est une des dispositions de la loi sur la chasse.

Ce double mouvement a incontestablement – vous l'avez vous-même relevé – soulevé des difficultés. Il nous fallait tenir compte, dans ce projet de budget pour 2002, à la fois des importantes réserves de l'office et de la contribution de l'Etat, à hauteur de 0,2 million d'euros, pour financer des postes concernant le loup, l'ours et la Guyane, sujets ô combien sensibles.

M. Michel Bouvard. Oh oui !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous sommes dans une période de transition. Pour l'avenir, je suis d'accord avec vous, il faut trouver un nouvel équilibre institutionnel et financier entre les différents acteurs. Chacun doit savoir exactement qui fait quoi en matière de financement.

Mme la présidente. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Jacqueline Lazard.

Mme Jacqueline Lazard. Comme vous l'avez fait cet après-midi, madame la présidente, je voudrais me féliciter de l'augmentation de 6,8 % du budget du Conservatoire du littoral. Cette progression correspond à la volonté de doter cet établissement de moyens humains supplémentaires. Cet effort doit être salué. Il prend acte des conclusions du récent rapport de Louis Le Pensec, sénateur du Finistère, sur la refondation de cet établissement et concrétise la volonté de votre ministère, monsieur le ministre, de prendre en compte les réalités de terrain.

Je souhaite cependant insister sur la nécessité de poursuivre cet effort par une augmentation des postes destinés aux délégations et en direction des gestionnaires, qu'il s'agisse de communes, de communautés de communes, de SIVU ou d'établissements publics.

En effet, les moyens sont insuffisants pour assurer la gestion et l'entretien courant des espaces naturels sensibles. Du fait, de ce manque de moyens, le Conservatoire du littoral donne l'image particulièrement mauvaise d'un propriétaire qui n'entretient pas ses terrains.

Répondre à cet enjeu est un des axes de travail examinés par Louis Le Pensec dans son rapport pour développer et pérenniser les ressources financières affectées à la gestion des sites. Ceux-ci ne peuvent s'autofinancer. Les taxes perçues sur la fréquentation des espaces naturels ont une portée limitée. Aussi la proposition la plus adaptée semble être, selon le rapport, la mise en œuvre d'une péréquation nationale en faveur de la gestion des espaces naturels par l'introduction de critères environnementaux dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée aux communes.

A l'heure actuelle, alors que les éléments de calcul de la DGF sont multiples, aucun ne fait référence à l'engagement financier lié à la protection de l'environnement. Une évolution à ce sujet paraîtrait tout à fait opportune.

Le littoral est la destination privilégiée des touristes français et étrangers. Ces espaces naturels, beaux et accessibles dans leur ensemble depuis la loi littoral, forment une composante, désormais essentielle, de l'activité touristique.

Pouvez-vous nous donner, monsieur le ministre, votre sentiment sur cette question et nous dire si, dans l'attente de la réforme et dans le cadre de la refondation du Conservatoire du littoral, vous autorisez les futures délé-

gations du littoral à subventionner les gestionnaires, ce qui est une deuxième proposition de rapport de M. Le Pensec ?

Mme la présidente. J'aurais bien envie de répondre, mais je vous donne la parole, monsieur le ministre. (*Sourires*.)

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la présidente, si vous souhaitez faire la réponse à ma place (*Sourires*) ... Encore que ma réponse devrait vous intéresser, car je sais combien vous êtes sensible à cette question.

Madame la députée, la stratégie à long terme du ministère, confirmée par le rapport de Louis Le Pensec, a été établie après beaucoup de discussions avec les collectivités locales et en fonction d'interventions prioritaires. C'est une politique d'acquisition dans le cadre des zones de préemption des espaces naturels sensibles délimités par les départements.

Les interventions sont, très souvent, négociées à l'amiable. Elles devraient permettre, ce qui devrait vous satisfaire, madame la présidente, le maintien du tiers des côtes françaises naturelles. La restauration des terrains du conservatoire et leur ouverture au public, dans la limite de leur bonne conservation car certains espaces sont très sensibles et très fragiles, doivent permettre un aménagement équilibré des rivages français. Louis Le Pensec l'a réaffirmé, la préservation durable du littoral français passe par la maîtrise du foncier et l'intervention publique. L'objectif ambitieux d'acquisition de 200 000 hectares doit donc être maintenu, et les moyens du conservatoire mis en concordance.

Nous réfléchissons actuellement à la clarification du rôle du conservatoire, d'un côté, qui est propriétaire, et des collectivités locales, de l'autre, qui sont gestionnaires. Le rapport Le Pensec a aussi mis l'accent sur la nécessité de faciliter l'intervention du conservatoire en prévoyant, par exemple, une coordination entre la gestion de la partie terrestre, propriété du conservatoire, et le domaine public maritime. Toutes ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières qui est préconisée par l'Union européenne. L'année 2001 a ainsi été marquée par l'intervention du conservatoire sur les anciens salins d'Hyères. L'opération a coûté cher – n'est-ce pas, madame la présidente ? – mais nous y sommes parvenus.

Enfin, les axes de travail qui ont été indiqués par M. le sénateur Le Pensec font l'objet d'une examen approfondi, aussi bien avec mon ministère qu'avec d'autres départements ministériels. L'évolution est en cours. Et je ne doute pas que le conservatoire du littoral, qui a su montrer son efficacité et sa pertinence, poursuivra ses interventions dans un cadre juridique adapté aux missions que nous lui avons confiées.

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Stéphane Alaïze.

M. Stéphane Alaïze. Monsieur le ministre, ma question porte sur les moyens humains dont vous disposez et sur la manière de les mettre en œuvre. En effet, pour être pleinement opérationnelles et correctement comprises, les actions du ministère doivent se départir d'une vision parfois trop naturaliste : Natura 2000, par exemple, ne doit-il pas une bonne partie de son échec à une volonté trop protectionniste qui a nui aux intérêts de la directive ?

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Stéphane Alaïze. En même temps, ces actions doivent se préoccuper plus qu'elles ne le font des attentes véritablement écologiques de nos concitoyens, pour gérer la maison commune. Pour cela, il ne faut pas écarter la main de l'homme : elle est nécessaire à la nature. Sans elle, la nature ne serait pas grand-chose.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Stéphane Alaïze. Cela suppose une approche écologique des problèmes d'ordre environnemental incluant les dimensions historiques, sociales, culturelles, mais aussi – vous l'avez à juste titre rappelé tout à l'heure – économiques. Ainsi, nous pouvons avoir une approche des problèmes au plus près du terrain, cette approche de proximité qui manque parfois aux actions du ministère.

Compte tenu de la volonté que vous avez affirmée tout à l'heure de promouvoir une coopération renforcée – ce sont les mots que vous avez employés, et que j'ai appréciés –, compte tenu des moyens humains dont vous disposez déjà et de ceux, nouveaux, dont, je n'en doute aucunement, vous disposerez au terme de cette discussion budgétaire, je souhaiterais savoir comment vous entendez développer cette coopération renforcée, pour permettre une meilleure compréhension, sur le terrain, des décisions, des objectifs et des actions du ministère. En même temps, pouvez-vous nous préciser ce que vous attendez de la formation des futurs cadres et acteurs de l'environnement, tant sur le terrain qu'au sein de l'administration centrale ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Quels sont les moyens d'action, non seulement du ministère mais de l'ensemble des organismes, établissements publics et autres qui s'occupent de l'environnement ?

Les crédits du ministère s'élèvent à 844 millions d'euros, si on ajoute aux crédits proprement ministériels ceux du fonds national de solidarité sur l'eau, et le nombre des agents est actuellement de 3 000, il sera de 3 400 en 2002. Les crédits sont consacrés à la protection de la nature, des sites et des paysages, pour un peu plus de 118 millions d'euros ; à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, pour 116 millions d'euros, dont 83 millions d'euros pour le fonds national de solidarité sur l'eau ; à la prévention des risques et des pollutions, pour 397 millions d'euros, dont une part pour le financement de l'ADEME ; enfin à des actions de soutien et de gestion, pour les personnels, le fonctionnement, l'expertise, etc., pour 213 millions d'euros.

Au-delà du ministère lui-même, 23 établissements publics interviennent dans l'ensemble des domaines d'activités. Ils bénéficieront des 214 créations d'emplois, ce qui portera leur effectif à presque 6 300, plus que le ministère lui-même. C'est d'ailleurs un prolongement naturel de la démocratie que de confier le pouvoir à un autre que soi-même. C'est parfois difficile, mais presque toujours nécessaire et fructueux parce que les gens s'organisent et peuvent avoir un point de vue différent que le point de vue strictement pyramidal, ministériel.

Mme la rapporteure ne disait-elle pas il y a quelques jours : « Vous avez déjà grandi. Maintenant il faut grossir », grossir au sens sain du terme bien entendu !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Il ne s'agit pas de devenir obèse !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr !

Certains de ces établissements – l'ADEME, l'INERIS, les parcs nationaux, le conservatoire du littoral, l'Institut français de l'environnement, et bien d'autres – sont financés, pour l'essentiel, sur les ressources du ministère. Ce qui a permis à des parlementaires de parler de la « recentralisation », de l'« étatisation » de certains crédits. En fait, cela nous permet d'avoir une vision plus homogène, plus saine et plus cohérente de ce que nous faisons. Le financement des établissements publics représente ainsi à peu près 60 % du budget de 2002.

D'autres établissements, au contraire, sont financés à partir de ressources propres, c'est le cas de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, du Conseil supérieur de la pêche et des agences de l'eau.

Au total, le ministère et l'ensemble des établissements disposent d'environ 20 milliards de francs – quand la somme est importante, on a tendance à revenir aux francs, l'effet est plus spectaculaire – pour un effectif global de l'ordre de 10 000 personnes.

Quant à la volonté de formation, elle est réelle. Nous souhaitons qu'elle soit à la fois interne et externe, comme l'ont souhaité Mme la rapporteure et Mme Perrin-Gaillard, car le ministère de l'environnement est un ministère transversal.

Quelquefois, on oppose les ministères horizontaux aux ministères transversaux, ou verticaux...

M. Jean-Pierre Blazy. Très verticaux ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je vois à qui vous pensez, mais n'en parlons pas, monsieur Blazy. Peut-être y reviendrez-vous tout à l'heure.

Plus de la moitié des crédits sont affectés aux agences de l'eau.

Je tiens à redire notre volonté d'avoir un ministère de plein exercice, avec des corps des catégories A, B et C. Nous sommes en train de les créer.

Mme la présidente. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, vous ne serez sans doute pas étonné que je revienne sur les inondations.

Je parlerai d'abord de la crue de l'Aude. Au mois de novembre 1999, il est tombé plus de 500 millimètres d'eau en vingt-quatre heures, ce qui a provoqué un désastre. On a déploré la mort de dizaines de personnes et d'immenses dégâts matériels.

Plus près de nous, au mois de mars 2001, les crues de la Somme étaient cette fois dues à l'accumulation des pluies pendant sept mois, avec une saturation de la nappe phréatique.

Ces crues sont survenues après celles de Nîmes, de Vaison-la-Romaine, de Bretagne, et bien d'autres.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elles ne sont pas comparables !

M. Robert Galley. Je voudrais insister sur le fait qu'il n'y a pas une seule forme de crue, pas une seule forme d'inondation : chaque fleuve a sa réaction spécifique.

Quelle traduction votre projet de budget donne-t-il de la situation ? Il y va, monsieur le ministre, de la responsabilité de votre ministère.

M. Michel Suchod écrit dans son rapport : « Le budget pour 2002 ne donne pas la priorité à la prévention des inondations d'origine fluviale, alors que les dégâts au titre de ce risque sont globalement évalués pour 2001 à 450 millions d'euros. »

Je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous faire de la peine : à l'heure actuelle, la situation de la Somme est pratiquement identique à ce qu'elle était au moment où les pluies ont commencé. Cela montre à quel point nous vivons dans un monde extraordinairement dangereux.

Très récemment, des pluies diluviennes et de véritables tourmentes se sont abattues sur l'Hérault, le Gard et la Lozère.

On parle de crues décennales, centennales ou qui ont lieu tous les millénaires. En réalité, c'est chaque année et quelquefois plusieurs fois par an que des crues se produisent en divers points du territoire. Les Français sont sensibilisés à ce problème.

Je vous ai écouté à deux reprises. Dans votre propos liminaire, vous avez annoncé 12 % d'augmentation des crédits pour la lutte contre les inondations. Tout à l'heure, vous êtes revenu sévèrement sur les propos de M. Suchod.

Je vous ferai quant à moi une remarque sur les PPR, les plans de prévention des risques naturels.

On donne l'impression que les PPR sont l'*alpha* et l'*oméga* de la prévention. Or ces PPR, qui influent sur les mesures d'urbanisme et qui n'auront de traduction que dans les constructions futures, ne sont pas ce que les Français attendent. Ce que les Français veulent, c'est un plan précis et adapté pour chaque fleuve, pour chaque rivière, qu'il s'agisse de l'Ardèche – n'est-ce pas, monsieur Alaïze ? – ou que l'on soit à Narbonne ou à Sommières.

Partout, il faut un plan ! Prenez la responsabilité d'un plan à l'échelle nationale permettant que l'on travaille sur tous les cours d'eau. Que l'on ne se contente pas de regarder ce qui se passe ou de multiplier les dispositifs d'alerte. Que l'on cherche toutes les mesures de prévention pour diminuer la vulnérabilité.

Ma question sera très simple : alors que le problème n'a pas de traduction dans votre budget, allez-vous, par voie d'amendements ou au travers de l'action que vous mènerez vous-même, être en mesure de le traiter ?

M. Michel Bouvard. Très bien !

Mme la présidente. La question comporte une partie de la réponse.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il est vrai que, souvent, les questions contiennent comme une incitation à une certaine réponse. (*Sourires.*)

Je suis d'accord avec vous, monsieur le député : les PPR doivent être adaptés au terrain sur lequel ils s'appliquent. Il n'y a pas de PPR *in abstracto*, qui s'appliqueraient quel que soit le territoire.

L'un des fondements de l'écologie scientifique réside dans l'attitude consistant à regarder exactement où nous vivons, dans quelles conditions et, en fonction de ces conditions, à mettre en place tel dispositif plutôt que tel autre.

Les crues sont, comme vous l'avez dit, toutes différentes, mis à part le fait qu'il y a des crues de nappe et des crues de ruissellement. En Bretagne, par exemple, on assiste à des crues de ruissellement alors que, dans la Somme, on déplore plutôt des crues de nappe. J'ai d'ailleurs l'impression que le phénomène des crues de nappe remonte vers le Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'on l'a fait remarquer cet après-midi. Aux différents types de crues correspondent différents types de moyens pour y faire face.

Un contrat particulier a été proposé liant l'Etat et la Bretagne. Il s'agit de mobiliser près de 74 millions de francs de financement de l'Etat pour des actions très précises de réduction de la vulnérabilité. J'y suis d'autant plus sensible que je suis moi-même originaire de Bretagne.

Ce contrat prévoit la réimplantation d'entreprises hors zone inondable, comme à Quimperlé, la réduction de la vulnérabilité des logements situés en zone inondable dans le cadre d'opérations spécifiques programmées d'amélioration de l'habitat, l'amélioration de l'alerte et de la culture du risque de manière que les habitants eux-mêmes soient informés de ce qui va se passer dans les prochaines heures. Des études et des travaux d'aménagement hydraulique sont également prévus. Et tout cela pour 168 millions de francs, avec un financement à un taux exceptionnel de 40 % – d'ordinaire, le taux se situe entre 20 et 25 %. Je n'oublie pas la remise en état des rivières canalisées, pour un montant de 150 millions, bénéficiant également d'un taux de 40 %. Toutes ces interventions doivent s'achever en 2004.

En ce qui concerne la Somme, la catastrophe a mobilisé des moyens exceptionnels : le Gouvernement a débloqué immédiatement 130 millions de francs et mis en place 150 logements provisoires.

Le CIADT du 9 juillet 2001 – toujours lui – a élaboré et proposé un programme d'action de 494 millions de francs, dont 200 millions de francs d'aides de l'Etat. Ce programme prévoit la remise en état de la Somme canalisée, une action de prévention des inondations pour la mise en œuvre d'une surveillance des nappes – la Somme a été victime d'une crue de nappe typique –, l'élaboration de plans de prévention des risques plus spécifiques concernant l'aménagement du fleuve afin de réduire les éventuelles futures inondations et, enfin, le réaménagement de l'habitat des zones inondées – je pense en particulier au dispositif d'aide au relogement définitif des personnes qui ne peuvent reconstruire sur place, et il est parfois souhaitable de ne pas reconstruire sur place les logements les plus endommagés.

Plus généralement, le Gouvernement propose, sur la base d'un programme qui s'étendra jusqu'en 2006, de renforcer la protection des lieux habités contre les inondations. En 2001, nous avons décidé d'augmenter l'effort annuel consacré à la protection des lieux habités contre les crues de 40 millions de francs. Le montant des crédits engagés en 2001 s'élevait à 292,5 millions de francs sur le budget de l'environnement. Je n'oublie pas la contribution de 66 millions de francs du fonds national de solidarité pour l'eau. Ces montants seront maintenus en 2002, compte tenu notamment des décisions prises lors du CIADT du mois de juillet dernier.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas des crues, mais d'un problème qui a déjà été longuement évoqué : la sous-consommation des crédits de votre ministère.

Je ne veux pas crier haro sur le baudet et critiquer particulièrement le ministère de l'environnement. Mais nous avons en France, un problème de consommation des crédits d'investissement. Or lorsqu'un effort est demandé au contribuable, il doit être justifié par une mise en œuvre rapide des crédits.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances pour l'année 2000 rappelle qu'un fort accroissement des dépenses en capital a été effectivement

constaté sur le budget de l'environnement, avec 400 millions de francs au profit de l'ADEME. Il précise que l'augmentation de la subvention avait été décidée grâce à un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances pour 2000, l'ADEME « ayant fait savoir qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique des déchets ».

La Cour, après avoir fait le constat de la gestion de l'exercice 2000, ajoute que les montants finalement engagés n'ont pas été utilisés et que le supplément d'autorisations de programme ouvert n'a donc pas été utile.

Dans certains départements, nous sommes confrontés au problème de la résorption de décharges industrielles importantes, constituées au fil des décennies, voire pendant quasiment un siècle.

Dans mon propre département, sur le site des Sordelettes à Saint-Michel-de-Maurienne, il y a une décharge très ancienne. Celle-ci, située à l'origine le long de l'Arc, est devenue, à la suite des crues de 1993 et de 1994, insulaire : elle forme maintenant une île, au milieu du cours d'eau.

Lors de la crue de l'Arc intervenue au moment des grandes crues qu'a connues le massif des Alpes au mois d'octobre 2000, une partie des déchets s'est écoulée dans le lit de l'Arc et dans celui de l'Isère, l'Arc étant un affluent de l'Isère, et ces déchets ont vraisemblablement atteint l'agglomération grenobloise.

Il est donc urgent de traiter le problème !

Nous avons beaucoup travaillé avec les sous-préfets successifs...

Mme la présidente. Monsieur Bouvard, vous avez largement dépassé les deux minutes qui vous étaient imparties. Vous ne pouvez pas nous parler en long, en large et en travers de votre décharge. Posez votre question !

M. Michel Bouvard. Je vais la poser, madame la présidente. Mais il s'agit de la plus importante décharge du massif alpin et d'un problème de pollution industrielle.

M. Jean-Pierre Blazy. Certes, mais il faut que tout soit dit en deux minutes !

M. Michel Bouvard. C'est une affaire de 30 millions de francs, monsieur le ministre.

Nous avons œuvré avec les sous-préfets pour réunir tous les financements locaux, les financements des industriels identifiés - certains ont disparu - et les financements des collectivités locales. Vous attendons depuis maintenant plusieurs mois la réponse de l'ADEME. J'en suis très étonné car l'ADEME dispose manifestement de crédits non utilisés.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Essayons d'être à la fois précis, dense et complet.

Monsieur Bouvard, vous avez d'abord parlé de la sous-consommation des crédits du ministère pour passer rapidement à un dossier local.

Je puis vous assurer que ce dossier local est en cours de traitement, comme la quasi-totalité des dossiers locaux évoqués par des députés, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

Nous avons pris bonne note de votre demande.

S'agissant de la consommation des crédits du ministère, vous avez fait allusion au rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2000.

La consommation des crédits peut paraître insuffisante. En effet, le ministère a consommé 361,4 millions sur une dotation de 699 millions de francs, soit 52 %, ce qui n'est pas suffisant. Mais il faut occulter, si je puis dire, les crédits de l'ADEME.

J'ai expliqué pourquoi l'ADEME avait eu trop de crédits au départ. Maintenant, ses dotations budgétaires ont au contraire diminué, alors que son personnel a augmenté en 2001, comme ce sera de nouveau le cas en 2002.

Si donc on occulte les crédits de l'ADEME, qui ont été évidemment reportés, le ministère a consommé en réalité 74 % des 699 millions de francs en 2000, et 120 % des crédits effectivement ouverts en loi de finances initiale, en fonctionnement comme en investissement. Je pourrai vous transmettre les détails écrits.

Les reports constatés sont dus aux caractéristiques institutionnelles du ministère. Quand on croît assez vite, il faut à un moment donné mettre en cohérence la croissance des crédits avec celle des emplois. Cela a été difficile, à la fois pour nous et pour l'ADEME. Nous sommes en train d'apurer la situation et tous ces éléments ont été pris en compte dans le budget de 2002.

Vous avez aussi parlé des sols pollués.

Je vous précise qu'en quatre ans l'ADEME est intervenue sur près de soixante-dix sites, dont les responsables étaient défaillants, et pour un montant total de plus de 200 millions de francs.

En ce qui concerne les déchets, l'ADEME a accentué son mouvement de contractualisation amorcé avec les collectivités locales dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

Je termine en vous disant que c'est la moitié des crédits de l'ADEME qui se trouve, au titre de la politique des déchets, dans les contrats de plan Etat-régions.

Mme la présidente. M. Mariani étant arrivé *in extremis*, je vais lui donner la parole...

M. Michel Bouvard. Il est dans l'hémicycle depuis un bon moment !

Mme Nicole Bricq. Il se prépare pour le débat de demain matin !

M. Thierry Mariani. Madame la présidente, j'étais dans un angle de vue difficile, mais j'étais présent quand même.

Monsieur le ministre, depuis plusieurs décennies, la France, à travers ses collectivités, multiplie la mise en place de stations d'épuration dans le cadre de la préservation de la qualité des eaux naturelles. Or ces stations génèrent des sous-produits, les boues d'épuration, dont l'élimination fait partie des enjeux environnementaux actuels.

Les tonnages des boues d'épuration sont en constante augmentation et les processus de traitement doivent présenter des garanties de non-nocivité tant pour l'environnement que pour l'homme.

Il existe actuellement trois principales filières de traitement : l'épandage en agriculture, qui concerne de 50 à 60 % des boues, la mise en décharge, qui concerne de 20 à 25 % des boues et qui sera interdite à partir de 2015 et, enfin, l'incinération, qui concerne de 15 à 20 % des boues.

Certains exploitants de stations d'épuration optent également pour le compostage des boues, qui, comme l'épandage, recouvre une finalité agricole.

Qu'il s'agisse d'épandage ou de compostage, les techniques de traitement et de valorisation agricole des boues d'épuration suscitent de nombreuses inquiétudes, d'une

part quant aux effets pathogènes des boues recyclées ou épandues et, d'autre part, quant au préjudice commercial qui affecte les cultures susceptibles d'avoir été produites sur des terrains touchés par l'épandage ou le compostage.

Ces préoccupations sont d'autant plus légitimes que les effets des composants des boues ou composts sur les cultures, ainsi que leurs nuisances sur l'environnement sont encore méconnus à ce jour. De plus, les agriculteurs français vivent avec le traumatisme de la crise de la vache folle et de l'utilisation des farines animales, qui ont provoqué l'effondrement de tout un pan de notre agriculture.

Sécurité sanitaire et traçabilité sont devenues des impératifs de qualité et de commercialisation des produits agricoles. Elles ont légitimement conduit les professionnels à invoquer le principe de précaution en matière d'utilisation des boues d'épuration. A titre d'exemple, je rappelle que nombre de coopératives agricoles sont dorénavant saisies par leurs clients qui, au nom de l'image de marque de leurs produits, n'acceptent que les apports dépourvus de tous résidus de boues ou de composts.

Dans un tel contexte, la construction d'usines de compostage, telles que celle projetée à Mondragon, dans le Vaucluse, ne manque pas de soulever de nombreuses questions. En effet, est-il pertinent d'autoriser de tels investissements si les composts produits doivent compromettre les débouchés de nos cultures et nuire à l'image de qualité de l'industrie agro-alimentaire française ?

Il est aujourd'hui bien difficile de préjuger de l'avenir de l'utilisation des boues d'épuration, sous forme d'épandage ou de compostage, alors que la sécurité alimentaire l'emporte sur toute autre considération.

Monsieur le ministre, quelle est votre intime conviction, d'une part, quant à l'utilisation agricole de boues d'épuration, et, d'autre part, quant à la construction de structures comme l'usine de compostage envisagée à Mondragon ? N'est-il pas économiquement et écologiquement périlleux de laisser se développer de tels projets, qui pourraient être remis en cause d'ici à quelques années, au nom du fameux principe de précaution ?

L'incinération des boues d'épuration peut constituer une alternative aux techniques d'épandage et de compostage. Envisagez-vous la mise en place d'un programme d'aide au développement de l'incinération ou de la co-incinération des boues d'épuration avec les ordures ménagères ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, je suis favorable au recyclage agricole des boues d'épuration urbaines. C'est d'ailleurs actuellement la pratique la plus répandue pour éliminer ce sous-produit de l'assainissement : 60 % des boues, vous l'avez dit, sont valorisées de cette manière, dans un cadre réglementaire très strict, qui a été renforcé en 1998, en vue de garantir la sécurité sanitaire des épandages. Je considère, comme vous, que c'est une voie intéressante, du point de vue économique comme du point de vue écologique.

De nombreuses études sont conduites sur ce sujet en France et à l'étranger. Lorsque la filière est gérée avec rigueur, elle se révèle particulièrement pertinente. Un débat a été ouvert, à notre initiative, au sein du comité national sur l'épandage des boues ; il a abouti exactement aux mêmes conclusions. Vous savez que ce comité représente les producteurs de boues, c'est-à-dire les collectivités

locales, la profession agricole, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, ainsi que les professions agroalimentaires et la grande distribution.

Le ministère est très attaché à ce que cette politique soit fondée sur une amélioration constante de la qualité des boues, pour limiter les nuisances qui peuvent en résulter, mais également pour fournir aux agriculteurs des produits répondant mieux aux besoins des sols et des cultures.

Le compost de boues, que vous avez évoqué à propos d'un exemple local, peut répondre à ces deux objectifs dès lors qu'il est fabriqué à partir de boues conformes à la réglementation. Il présente en effet l'avantage d'être un produit hygiénisé et stabilisé, qui crée donc peu de nuisances olfactives et offre des garanties sanitaires supérieures à celles des boues non compostées. En outre, il peut revêtir un intérêt agronomique car il est susceptible d'améliorer la teneur en matière organique des sols, et par conséquent leur structure.

Je vous confirme donc mon engagement en faveur de l'épandage agricole des boues, éventuellement compostées.

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Meyer, pour poser la dernière question.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre, mon intention première était de vous interroger sur la préservation des sites dits « naturels ». L'actualité me conduit cependant à vous poser une tout autre question, qui préoccupe nos concitoyens au plus haut point : l'implantation confuse des antennes relais de téléphonie GSM.

Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises. Pourtant, force est de constater que les réponses apportées jusqu'à présent n'ont été que peu rassurantes. Le problème de la densification des relais doit à mon sens être abordé sous l'aspect environnemental et sous l'aspect sanitaire, qui sont indissociables.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est vrai !

M. Gilbert Meyer. Chacun reconnaîtra que ces relais dénaturent fortement l'environnement dans lequel ils sont implantés. Malgré les demandes pressantes, le maximum de précautions est pris, localement, pour éviter l'anarchie. J'estime cependant qu'un encadrement réglementaire national plus rigoureux et plus approprié s'impose.

Les éventuelles conséquences sur la santé me préoccupent aussi beaucoup, tout comme vous, j'en suis certain. Le rapport établi à la demande du ministère délégué à la santé, qui a été remis au Premier ministre en début d'année, est à cet égard très évocateur. Il doit nous inciter à la plus grande prudence. En effet, personne ne peut plus affirmer aujourd'hui, comme certains le faisaient dans un passé encore très récent, que les émissions électromagnétiques sont sans effet sur les individus.

La prudence ne semble malheureusement pas de mise au sein du Gouvernement, à en juger les termes de la toute récente circulaire publiée au *Journal officiel*, le 23 octobre dernier. Cette dernière se démarque fortement des conclusions du rapport que je viens d'évoquer. Elle entérine la création de micro-périmètres d'exclusion ne dépassant pas trois mètres autour des antennes. Le groupe d'experts s'était pourtant clairement prononcé en faveur de zones de cent mètres, notamment à proximité des sites sensibles comme les écoles ou les maisons de retraite.

Par cette circulaire, le Gouvernement a pris la responsabilité de mettre précipitamment un terme à un débat scientifique qui ne faisait que commencer. En outre, faisant fi du principe de précaution inspirant les différentes

propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale et au Sénat, il a adopté comme norme une recommandation européenne datant de juillet 1999 que nombre de pays remettent déjà en cause.

Le vide juridique dans lequel nous nous trouvons autorise tous les abus. Les opérateurs en profitent et se livrent une concurrence acharnée pour installer les antennes sur les toits et les balcons. La location d'un emplacement peut aller jusqu'à 250 000 francs par an !

Il faut absolument mettre un terme à cette situation. De nombreux maires, excédés, ont déjà pris des arrêtés d'interdiction. Une solution doit cependant être trouvée au niveau national. Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, de m'indiquer les actions que le Gouvernement entend engager pour encadrer très strictement l'extension du réseau des antennes GSM, sur le plan environnemental comme sur le plan sanitaire.

M. Jean-Pierre Blazy. Bonne question.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Dommage que M. Aschieri ne soit plus parmi nous car il s'est également intéressé aux antennes relais – je crois même qu'il a publié récemment un livre sur le sujet. Comme vous et comme lui, je suis préoccupé par cette question, aussi bien sous l'angle sanitaire que sous l'angle environnemental.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, le 31 juillet 1998, une circulaire a été publiée, cosignée par les ministères chargés de l'industrie, du logement et de l'environnement. Elle donnait deux instructions aux préfets de région.

Premièrement, ces derniers sont chargés de rappeler les diverses dispositions réglementaires, tirées notamment du code des postes et télécommunications et du code de l'urbanisme, sur lesquelles les autorités chargées de délivrer les autorisations peuvent s'appuyer pour s'assurer que les installations respecteront l'environnement.

Deuxièmement, elle invitait les préfets à mettre en place des structures de concertation réunissant toutes les parties concernées : l'Etat déconcentré, les collectivités locales, les services locaux de l'agence nationale des fréquences et les opérateurs de télécommunications. Une charte nationale de recommandations environnementales est désormais applicable à l'ensemble du territoire. Au cours du premier semestre 2001, il a été dressé un bilan de la mise en place de ces instances de concertation départementales. Il en existe maintenant dans presque tous les départements ; d'autres sont en cours de création, mais pas encore partout. Quoi qu'il en soit, une vraie concertation est engagée depuis maintenant plus de deux ans.

En ce qui concerne la santé, qui est, d'une certaine manière, plus sérieuse et plus préoccupante que les problèmes purement esthétiques, un groupe de travail interministériel sur les radiofréquences a été créé afin d'élaborer un cahier des charges techniques des installations de radiotéléphonie. Celui-ci, évidemment, se fondera sur l'état des connaissances scientifiques plus récentes et sur les normes et recommandations relatives à l'exposition du public aux rayonnements radiotéléphoniques. Nous ne connaissons évidemment pas encore les conclusions de ce groupe de travail interministériel.

L'actualité nous montre tous les jours combien la population est sensible à ce sujet, surtout dans des communes où une antenne relais est visiblement trop proche d'une crèche ou d'un foyer de personnes âgées,

parfois à moins de cent mètres, vous l'avez dit. Tout dépend, évidemment, du type de chacune de ces antennes, de son intensité réelle, de son cône de rayonnement. Et, vous le savez, il est paradoxalement plus sûr de se trouver sous l'antenne – à la limite, on pourrait même en installer une au sommet d'une école primaire – que dans son faisceau.

M. Gilbert Meyer. Absolument. Tant que l'on se trouve sous le parapluie, on ne risque rien.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les travaux du groupe de travail interministériel, qui portent sur toutes ces questions, pourront avoir une traduction, au moins d'ordre réglementaire.

M. Jean-Pierre Blazy. Très bien !

Mme la présidente. Nous en avons terminé avec les questions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II. – Environnement

Mme la présidente. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Aménagement du territoire et environnement : II. – Environnement. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 33 000 130 b ;

« Titre IV : 66 485 119 b. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 49 303 000 b.

« Crédits de paiement : 18 050 000 b. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 371 418 000 b ;

« Crédits de paiement : 94 563 000 b. »

Sur le titre III de l'état B concernant l'aménagement du territoire et l'environnement : II. – Environnement, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 50, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 5 369 997 b. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cet amendement a pour objet d'abonder les crédits du titre III à hauteur de 5,37 millions d'euros. Il tend à renforcer les moyens en personnel du ministère en matière de prévention des risques industriels dans les 1 249 établissements « Seveso II » et également

dans ceux, au nombre de 2 000 environ, qui ne relèvent pas de la directive « Seveso II » mais présentent des risques notables d'accidents. Ces derniers sont souvent juste en dessous du seuil, d'ailleurs parfois à dessein, précisément pour échapper à la classification « Seveso II ». Il s'agit d'établissements de chimie fine, d'installations frigorifiques employant de l'ammoniaque, de sites de stockage de GPL ou de liquides inflammables, de silos de céréales, etc.

Les crédits demandés doivent permettre de créer les cent emplois supplémentaires réservés à la DRIRE pour l'inspection des installations classées, en plus des cinquante initialement prévus. Mme la rapporteure pour avis a parlé cet après-midi de treize emplois supplémentaires, mais ce sont ceux prévus pour les services vétérinaires – cinquante plus treize.

Mme Annette Peulvast-Bergeal, rapporteure pour avis. Absolument !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Au-delà de ces créations de postes, notre amendement dégage les moyens nécessaires pour généraliser les comités locaux de prévention des risques à l'ensemble des régions.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Bricq, suppléant M. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 50.

Mme Nicole Bricq, suppléant M. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, qui a été déposé par le Gouvernement cet après-midi.

Mais mon collègue Suchod, dans son rapport, a souligné que la prévention des risques technologiques n'était pas à la hauteur de nos espérances. En outre, lors du débat que nous venons d'avoir, tous les groupes politiques ont vivement approuvé la mesure qui avait été annoncée par le Premier ministre, le 28 septembre, à la suite de la catastrophe de Toulouse.

J'émetts par conséquent un avis favorable.

M. Michel Bouvard. Très bien !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 50.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 50.

(Le titre III, ainsi rédigé, est adopté.)

Mme la présidente. Sur le titre IV de l'état B concernant l'aménagement du territoire et l'environnement : II. – Environnement, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 2 286 735 b. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il s'agit de majorer les crédits du titre IV de 2,29 millions d'euros pour amplifier la prise en charge par l'INERIS des problématiques scientifiques et techniques liées, là encore, à la prévention des risques industriels. J'en ai abondamment parlé tout à l'heure.

Cet effort en moyens matériels et en capacité d'expertise sera étalé sur deux ans. La première année, douze postes supplémentaires seront créés et les moyens de

fonctionnement de l'INERIS seront complétés, avec trois objectifs : mettre sur pied le centre national d'appui scientifique et technique pour le risque industriel ; contribuer, pour la partie relevant du financement national, au programme scientifique de partenariat européen que l'INERIS animera dans le domaine de la sécurité industrielle ; développer la certification des dispositifs et équipements importants pour la sécurité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nicole Bricq, suppléant M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Avis favorable, même si la commission n'a pas examiné cet amendement, pour la raison que je viens d'indiquer. Le renforcement de la capacité d'expertise de l'INERIS est une nécessité. La catastrophe de Toulouse ne doit jamais se reproduire.

M. la présidente. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Lorsque nous votons des crédits portant création de postes dans l'administration, aussi justifiés soient-ils, on nous dit : « Vous voyez bien qu'il n'y a pas assez de monde dans la fonction publique ! »

Il est évident, compte tenu de l'urgence, que nous allons voter ces crédits, comme nous avons voté les précédents. Mais cela ne doit pas nous dispenser – sur tous les bancs d'ailleurs – de réfléchir aux moyens de redéployer des postes.

Les travaux de la mission d'évaluation et de contrôle et ceux de la commission des finances l'ont montré – M. le ministre le sait, puisqu'il a siégé dans notre commission des finances –, il existe des capacités de redéploiement significatives dans l'administration. Dès lors, quand un besoin surgit, ne nous engageons pas systématiquement dans des inscriptions budgétaires. Il faut tenter de le traiter par des redéploiements, au sein d'un même ministère ou d'un ministère à l'autre. Le Parlement ne peut malheureusement pas le faire, il s'agit bien de la responsabilité de l'Etat.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 51.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 51.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme la présidente. Sur le titre VI de l'état C concernant l'aménagement du territoire et l'environnement : II. – environnement, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme de 1 982 000 b. »

« Majorer les crédits de paiement de 595 000 b. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cet amendement a pour objet d'abonder les crédits du titre VI de 1,98 million d'euros en autorisations de programme et de 0,6 million d'euros en crédits de paiement, toujours au bénéfice de l'INERIS.

Il s'agit là de prendre en charge les problématiques scientifiques et techniques liées à la prévention des risques industriels, notamment de développer le laboratoire

d'essais du grand site de Mont-la-Ville, indispensable pour aborder en vraie grandeur les problèmes posés par les phénomènes accidentels – explosions, incendies, nuages toxiques ou autres –, et en particulier pour valider des moyens et des modèles informatiques.

Le laboratoire des équipements importants pour la sécurité, l'IPS, pourra également être développé. Ce laboratoire, unique en France, sera destiné à consolider les pratiques de prévention des risques, notamment pour mettre en œuvre la réglementation relative aux installations classées, par exemple en effectuant des études de référence sur l'efficacité réelle des équipements ou des technologies conçus en vue d'améliorer la sécurité.

Permettez-moi de vous raconter une anecdote. Nous avons fait une visite de terrain, à Dunkerque, sur un site pétrochimique, avec des inspecteurs des installations classées. C'était presque une sorte d'inspection surprise. Dans le bunker du poste de commande, nous avons demandé à l'exploitant comment il s'y prenait pour sécuriser son site. Il a répondu qu'il s'appuyait sur des systèmes informatiques et, bien entendu, sur des personnes chargées de contrôler si telle vanne, telle pression ou telle température est bien conforme. Il avait l'air content. Mais lorsque j'ai demandé à une inspectrice des installations classées si elle partageait cette confiance dans la manière dont le danger et la sécurité étaient abordés sur ce site, elle m'a rétorqué qu'il fallait ajouter des asservissements automatiques afin d'aider les interventions humaines, voire de les devancer. Les tests cognitifs de réaction humaine montrent en effet généralement qu'une réaction humaine ne peut descendre sous 200 millisecondes – je me tourne vers Mme Mignon, qui est médecin, pour qu'elle me le confirme. Lors du départ du cent mètres, aux Jeux olympiques, c'est d'ailleurs le temps de réaction en dessous duquel on considère que le coureur a volé le départ. La réaction d'un asservissement automatique, en revanche, peut descendre jusqu'à une milliseconde. Les automatismes renforcent donc la sécurité apportée par l'intervention humaine. Disons que les deux sont nécessaires. Au cours de cette visite inopinée, nous avons donc mis en demeure l'exploitant de renforcer sa sécurité, non seulement par les moyens humains dont il disposait mais aussi par des asservissements automatiques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nicole Bricq, suppléant M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 52.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 52.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

Mme la présidente. J'ai reçu, le 30 octobre 2001, de M. Philippe Nauche, un rapport, n° 3358, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation sociale.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme la présidente. J'ai reçu, le 30 octobre 2001, de M. Jean Le Garrec, un rapport d'information, n° 3360, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le rôle et les missions de l'architecte.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

Mme la présidente. J'ai reçu, le 30 octobre 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif aux chambres régionales des comptes et à la Cour des comptes.

Ce projet de loi, n° 3359, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

Mme la présidente. J'ai reçu, le 30 octobre 2001, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat en deuxième lecture, relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral.

Cette proposition de loi, n° 3361, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

6

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Aujourd'hui, à neuf heures, première séance publique :

Discussion, en lecture définitive, du projet de loi, n° 3346, relatif à la sécurité quotidienne :

M. Bruno Le Roux, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 3352) ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320) ;

Intérieur :

– Sécurité :

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 31 du rapport n° 3320) ;

– Police :

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome II de l'avis n° 3324) ;

– Sécurité civile :

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome III de l'avis n° 3324) ;

– Collectivités locales :

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 32 du rapport n° 3320) ;

M. René Dosière, rapporteur pour avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome IV de l'avis n° 3324).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 31 octobre 2001 à zéro heure.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmission

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, le texte suivant :

Communication du 30 octobre 2001

N° E 1848. – Proposition de règlement du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 926/98 concernant la réduction de certaines relations économiques avec la République fédérale de Yougoslavie (COM [2001] 603 final).

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 6 novembre 2001**, à **10 heures**, dans les salons de la présidence.

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

| ÉDITIONS | | TARIF abonnement France et outre-mer | | FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition * | | ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition * | |
|---|----------------------------|--|--------|---|--------|---|--------|
| Codes | Titres | Euros | Francs | Euros | Francs | Euros | Francs |
| DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : | | | | | | | |
| 03 | Compte rendu..... 1 an | 19,82 | 130 | 37,81 | 248 | 89,94 | 590 |
| 33 | Questions..... 1 an | 19,67 | 129 | 25,31 | 166 | 49,85 | 327 |
| 83 | Table compte rendu..... | 9,60 | 63 | 3,51 | 23 | 11,43 | 75 |
| 93 | Table questions..... | 9,45 | 62 | 2,59 | 17 | 7,47 | 49 |
| DÉBATS DU SÉNAT : | | | | | | | |
| 05 | Compte rendu..... 1 an | 18,14 | 119 | 28,97 | 190 | 73,63 | 483 |
| 35 | Questions..... 1 an | 17,99 | 118 | 17,53 | 115 | 41,47 | 272 |
| 85 | Table compte rendu..... | 9,60 | 63 | 2,90 | 19 | 4,57 | 30 |
| 95 | Table questions..... | 6,10 | 40 | 2,44 | 16 | 3,96 | 26 |
| DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : | | | | | | | |
| 07 | Série ordinaire..... 1 an | 198,49 | 1 302 | 141,02 | 925 | 307,95 | 2 020 |
| 27 | Série budgétaire..... 1 an | 46,80 | 307 | 4,12 | 27 | 8,69 | 57 |
| DOCUMENTS DU SÉNAT : | | | | | | | |
| 09 | Un an..... | 190,41 | 1 249 | 117,54 | 771 | 244,99 | 1 607 |
| <p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p> | | | | | | | |
| En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande | | | | | | | |
| Tout paiement à la commande facilitera son exécution | | | | | | | |
| Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000 | | | | | | | |
| DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84 | | | | | | | |

Prix du numéro : 0,69 b - 4,50 F